



# Saint-Genès-Champanelle



Laschamps



Manson



Thèdes

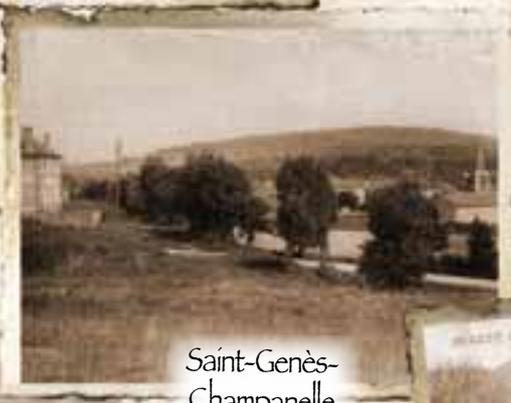
Beaune



Chatrat



Pardon



Saint-Genès-Champanelle



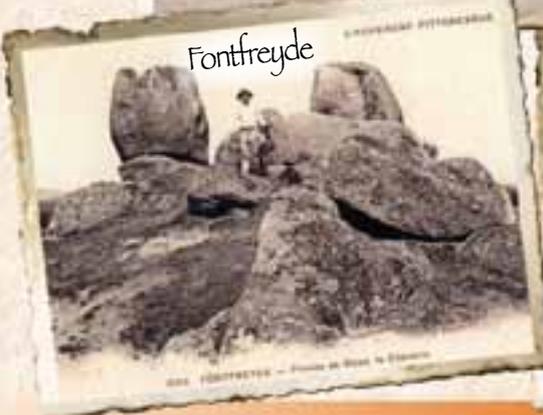
Champeaux



Berzet



Fontfreyde



Nadaillat



Theix



# SOMMAIRE

## LE MOT DU MAIRE

.....page 3

## ACTIVITÉS DES ÉLUS

**CARNET DE BORD** ..... pages 4 et 5

**DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** ..... pages 6 et 7

**CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS** .....page 7

**COMITÉ CONSULTATIF DES JEUNES** .....page 7

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

**22 ET 29 MARS** .....page 8

## ÉCONOMIE ET FINANCES BUDGET 2015

**GÉNÉRAL PRIMITIF**..... pages 9 et 10

**PRIMITIF EAU**.....page 10

**PRIMITIF ASSAINISSEMENT**.....page 11

**PRIMITIF USINE RELAIS**.....page 11

## TRAVAUX

**TRAVAUX À FONTFREYDE**.....page 12

**VIABILITÉ HIVERNALE DES ROUTES COMMUNALES** .....page 12

**BALAYAGE DES RUES** .....page 12

**ASSAINISSEMENT** .....page 12

**RÉSEAU D'EAU POTABLE DU SIAEP** .....page 12

**BUDGET PRIMITIF 2015 DU SIAEP** .....page 12

## ACTUALITÉS

**AGENDA 21**..... pages 13 à 15

- Familles à Energie Positive
- Calendrier Agenda 21
- Semaine 21
- Demande de composteur
- La Charte du Jardinier
- Collecte des plastiques agricoles

**COMMISSION FORÊT EXTRA MUNICIPALE**.....page 15

**PERSONNEL COMMUNAL** (Organigramme)... pages 16 et 17

**SOCIAL : SERVICE POUR PERSONNES ÂGÉES**.....page 18

**MARCHÉ HEBDOMADAIRE À CEYRAT**.....page 19

**BRIK À BRAK SOLIDAIRE**.....page 19

**CULTURE**.....page 20

- Festival du film engagé
- Ville lauréate sportive 2014
- Histoires de photos

**MOT DU GARDE CHAMPÊTRE**.....page 21

- Compteur d'eau
- Les poubelles
- Contre les nuisances sonores
- Divagations et déjections canines
- Taille des haies

- Ecouage et les feux de plein air

## CLERMONT COMMUNAUTÉ

**BUDGET** .....page 22

**COMMUNAUTÉ URBAINE**.....page 22

**SMTC TARIFICATION SOLIDAIRE**.....page 23

**MÉDIATHÈQUE CHAMFORT** .....page 23

## PARC DES VOLCANS

**BUDGET** .....page 24

**LES PRÉSIDENTS DE PARC À L'ÉLYSÉE**.....page 24

**STAGES DE VANNERIE**.....page 24

## VIE ASSOCIATIVE

**OFFICE CHAMPANELLOIS**.....page 25

**OFFICE DE TOURISME** .....page 25

**REGARD SUR BEAUNE-LE-CHAUD** .....page 25

**BAS'ART**.....page 26

**LES PANIERS CHAMPANELLOIS** .....page 26

**LE DRAPEAU TIBÉTAIN** .....page 26

**COMITÉ DE JUMELAGE**.....page 27

**LES ANCIENS SAPEURS POMPIERS**.....page 27

**MANIFESTATIONS FESTIVES ET ASSOCIATIVES**...page 28

## A VOTRE SERVICE

..... pages 29 et 30

Couverture : Les 12 villages de la commune de Saint-Genès-Champanelle en cartes postales

Nous remercions les annonceurs publicitaires pour leur confiance et leur fidélité.  
Pensez à les consulter et à utiliser leurs services.

Directeur de publication : Roger GARDES – Responsable d'édition : Alain BOUDET  
Régie publicitaire : Groupe Drouin – Tél. 04 73 26 44 50  
Réalisation – Impression : Groupe Drouin – Imprimerie des Dômes – Tél. 04 73 26 44 50  
Le papier utilisé sur cette brochure est issu de forêts certifiées PEFC et gérées durablement.



# LE MOT DU MAIRE



## Champanelloises, Champanellois,

Le mois de février nous a rappelé que, malgré le réchauffement climatique, l'hiver pouvait encore exister. Certains avaient pourtant oublié qu'en zone de demi-montagne les chutes de neige, le gel, le verglas faisaient partie des réalités et qu'il convenait de s'y préparer. Les équipements individuels et les précautions d'usage restent indispensables même si les services municipaux et départementaux ont la charge du domaine public, à l'exception du dégagement des trottoirs devant chaque habitation qui reste de la responsabilité de chacun.

Malgré cette période climatiquement plus difficile que les années précédentes, la vie municipale et institutionnelle ne s'est pas arrêtée. Elle a été marquée en mars par les élections départementales pour lesquelles l'abstention trop élevée n'est pas un signe de bonne santé démocratique. Chaque équipe en présence a pu faire valoir sa conception de la gestion du département ainsi que du rôle du nouveau conseiller départemental. Le périmètre de notre canton n'a pas été modifié mais nous avons maintenant deux conseillers départementaux au lieu d'un conseiller général. Félicitations à Jean-Paul Cuzin et à Anne-Marie Picard qui ont remporté ces élections, ainsi qu'à leurs suppléants respectifs. Nous travaillerons donc avec eux pendant les 6 prochaines années pour défendre les dossiers communaux en liaison avec les compétences du département, et toujours dans un esprit constructif.

Parallèlement les autres collectivités ont aussi préparé et adopté leurs budgets primitifs fixant les grandes orientations pour l'exercice 2015. Il en va ainsi notamment du Parc des Volcans qui a adopté le sien à l'unanimité le 26 février et de Clermont Communauté qui l'a voté le 3 avril. Clermont Communauté a décidé aussi de réfléchir à sa transformation en communauté urbaine, possibilité offerte désormais aux agglomérations comptant plus de 250.000 habitants. L'étude de cette importante mutation a été adoptée par le Conseil communautaire et va faire l'objet d'une concertation approfondie en 2015 avec les conseils municipaux concernés mais aussi les forces vives et les habitants afin que la décision définitive puisse être prise en 2016.

Notre commune a aussi préparé et voté le 31 mars ses différents budgets. Dans un contexte difficile marqué par des contraintes de plus en plus lourdes qui pèsent sur les collectivités l'heure était donc à la recherche d'économies. Par ailleurs, dans la période actuelle, la modération fiscale s'impose et donc les marges de manœuvre se restreignent. Il est toutefois essentiel pour les communes de ne pas se contenter d'organiser le bon fonctionnement au quotidien des services municipaux mais aussi de prévoir les nouveaux investissements indispensables pour le développement de notre territoire et l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Aussi au-delà des domaines d'intervention habituels le choix a été fait, compte tenu de l'augmentation des effectifs, de lancer dès cette année le réaménagement du groupe scolaire, programme majeur qui va nous occuper plusieurs années.

Par ailleurs le partenariat qui se poursuit avec la commune de Ceyrat va permettre l'ouverture de places supplémentaires à la Maison de retraite mais aussi la création de services nouveaux comme, dès le mois d'avril, un accueil de jour. Nous sommes bien entendu à votre entière disposition, ainsi que les services de la Maison de retraite, si vous souhaitez plus d'informations sur ces nouvelles possibilités qui vous sont offertes. Vous voyez donc que même si la période actuelle n'incite guère à l'optimisme nous saisissons toutes les possibilités qui se présentent pour améliorer la qualité de vie des Champanelloises et des Champanellois, en nous appuyant sur les compétences de nos employés communaux dont vous découvrirez le nouvel organigramme dans ce bulletin.

Votre maire, Roger Gardes  
Président du Parc des Volcans  
Vice-président de Clermont Communauté

# ACTIVITÉS DES ÉLUS

## ■ Carnet de Bord



Concertation avec une responsable d'Orange

### 6 JANVIER

- Comité technique sur la préparation de l'Axe 8 des fonds européens à Clermont Communauté (R. Gardes)
- Informations sur les nouvelles normes d'accessibilité avec l'Association des maires ruraux (C. Vial)

### 7 JANVIER

- Présentation des contrats Auvergne Plus à Veyre-Monton dans le cadre du Pays du Grand Clermont (R. Gardes)
- Rendu final de l'étude sur la géothermie concernant l'évolution du potentiel thermique très basse énergie à Clermont Communauté (R. Gardes)
- Vœux à Romagnat (A. Boudet)

### 8 JANVIER

- Signature au Conseil régional de la convention liant la Région et les principales agglomérations d'Auvergne pour l'Axe 8 des fonds européens (R. Gardes)
- Réunion de la commission des listes électorales (R. Gardes)
- Vœux à Royat (R. Gardes)
- Vœux de Danièle Auroi, députée de la circonscription (R. Gardes)
- Commission exploitation du SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) et de la commission Grand projet (A. Désènard, Y. Chauvet)

### 9 JANVIER

- Bureau de Clermont Communauté (R. Gardes)
- Vœux au personnel de Clermont Communauté (R. Gardes)

### 12 JANVIER

- Commission d'attribution de logements à l'OPHIS (Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social) (A. Désènard)

### 13 JANVIER

- Réunion du Bassin de lecture (P. Vieira)
- Conseil d'administration du CPIE de Theix (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) (N. Imbaud)
- Réunion de la Caisse des écoles (R. Gardes, A. Désènard, C. Vert)

### 14 JANVIER

- Réunion sur l'assainissement à Theix (C. Vial)
- Bureau de l'ORACLE (Office Régional d'Action Culturelle de Liaisons et d'Echanges) (N. Imbaud)
- Attribution de logements à Auvergne habitat (A. Désènard)

### 15 JANVIER

- Comité syndical du Grand Clermont (R. Gardes)
- Vœux à Chamalières (E. Hayma)

Inauguration de la Bourse à la carte postale

Le carnet de bord ne peut pas reprendre, par manque de place, toutes les réunions auxquelles participent les élus. Il est centré sur les plus institutionnelles concernant surtout maire, adjoints et conseillers délégués qui participent à de nombreuses réunions. Parallèlement se tiennent de nombreuses réunions telles les commissions communautaires, les conseils d'administration, les assemblées générales associatives et les commissions municipales ainsi que les rencontres individuelles concernant des problèmes plus personnels. L'ensemble du Conseil se réunit aussi régulièrement pour mieux préparer les décisions les plus importantes qui seront ensuite adoptées en séance. Bien entendu tous les conseillers sont à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires sur tel ou tel dossier.

- Vœux d'ERDF (Électricité Réseau Distribution France) au musée d'art Roger Quillot (R. Gardes)
- Commission d'ouverture des plis pour l'aménagement du groupe scolaire (R. Gardes, C. Vial, Y. Chauvet, E. Hayma)

### 16 JANVIER

- Conférence des vice-présidents à Clermont Communauté (R. Gardes)
- Etude de la compétence ADS (Autorisation du Droit des Sols) à Clermont Communauté (R. Gardes)
- Vœux à Beaumont (R. Gardes, A. Désènard)
- Visite de l'école de musique de Billom (A. Thibault)
- Vœux à Blanzat (N. Imbaud)

### 17 JANVIER

- Inauguration du Pôle d'échanges intermodal à la gare de Clermont-Ferrand (R. Gardes, A. Désènard)

### 19 JANVIER

- Bureau du Parc des Volcans à Montlosier et commission des ressources humaines (R. Gardes)
- Commission « Europe et international » de la fédération des PNR (Parcs Naturels Régionaux) à Paris (R. Gardes)
- Réunion de travaux pour le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de Beaumont/Ceyrat/Saint-Genès-Champanelle (C. Vial)

### 21 JANVIER

- Réunion du SIAEP (C. Vial, E. Hayma)
- Conseil d'administration de l'Office de tourisme (Y. Chauvet, P. Vieira, A. Boudet, A. Thibault)
- Rencontre avec les élus d'Ardes communauté pour un partenariat avec l'ORACLE (N. Imbaud)

### 22 JANVIER

- Interview à FR3 sur le financement de la chapelle Saint-Aubin (R. Gardes)
- Comité syndical du SMTC (Y. Chauvet)

### 23 JANVIER

- Bureau de Clermont Communauté et réunion sur les Autorisations du Droit des Sols (R. Gardes, E. Hayma)

### 24 JANVIER

- Union départementale des CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) (A. Désènard)

### 25 JANVIER

- Assemblée générale de l'AAPPMA (Association Agréée pour la Protection de la Pêche et du Milieu Aquatique) à Royat (P. Vieira)



Urbanisme avec la direction des territoires et le Parc des Volcans

### 26 JANVIER

- Inauguration des nouveaux locaux de la Maison de l'Europe (A. Désènard)
- Comité syndical du Syndicat de l'Auzon (C. Vial)

### 27 JANVIER

- Organisation du trail des volcans (P. Vieira, A. Boudet)
- Comité syndical T2C (A. Désènard)
- Point sur la collecte des déchets (C. Vial, N. Imbaud)

### 29 JANVIER

- Accessibilité des ERP (Etablissements Reçevant du Public) à Clermont-Ferrand (Y. Chauvet)
- Conseil d'administration du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) (A. Désènard, A. Thibault)
- Présentation du plan d'accessibilité à Clermont Communauté avec la DDT (Direction Départementale des Territoires) (Y. Chauvet)

### 30 JANVIER

- Bureau de Clermont Communauté (R. Gardes)
- Commission locale Chaîne des Puys - Faille de Limagne (N. Imbaud)
- Conseil communautaire sur la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine (R. Gardes, A. Désènard)
- Présentation de l'ouverture des marchés de l'électricité à l'ADHUME (Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Énergie) (Y. Chauvet)
- Rencontre avec les responsables de l'association de chasse « La Champanelloise » (R. Gardes, P. Vieira)

### 31 JANVIER

- Inauguration de la piscine communautaire de Lempdes (R. Gardes)
- Jury du carnaval de l'APE (Association des Parents d'Elèves) (R. Gardes, P. Vieira)

### 2 FÉVRIER

- Concertation avec les services du Parc (R. Gardes)
- Conseil de l'école élémentaire (R. Gardes, A. Désènard, C. Vial)



### 3 FÉVRIER

- Bilan du PEDT (Projet Educatif Du Territoire) (A. Désènard, Y. Chauvet, A. Beaumont)
- Comité de pilotage du contrat territorial de l'Auzon en mairie du Cendre (R. Gardes)
- CAO (Commission d'Appel d'Offres) pour le choix définitif de l'architecte pour le réaménagement du groupe scolaire (R. Gardes, C. Vial, Y. Chauvet, E. Hayma)
- Rencontre avec les responsables de la « Ligue d'Auvergne de vol libre » pour les conditions d'accès au Puy-de-Dôme (R. Gardes)

### 4 FÉVRIER

- Bilan annuel de l'activité de la gendarmerie en mairie de Romagnat (R. Gardes, Y. Chauvet)
- Dossier « Fondation du patrimoine » pour la chapelle Saint-Aubin (C. Vial)
- Choix du prestataire pour une étude sur la prise de compétence tourisme à Clermont Communauté (R. Gardes)
- Bureau de l'ORACLE (N. Imbaud)

### 9 FÉVRIER

- Réunion à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne) sur l'Agenda 21 de demain et l'évolution du dispositif (N. Imbaud)

### 10 FÉVRIER

- Présentation du projet de communauté urbaine au Conseil municipal de Romagnat (R. Gardes)
- Préparation de la tarification solidaire au SMTC (A. Désènard)



Commission travaux

### 11 FÉVRIER

- Table ronde à la Maison internationale universitaire sur les évolutions territoriales et la liaison entre les métropoles et l'arrière-pays (R. Gardes)
- Choix des prestataires pour l'opération Cocon au Conseil général (Y. Chauvet)

### 12 FÉVRIER

- Présentation du projet de communauté urbaine au Conseil municipal d'Orcines (R. Gardes)
- Réunion avec l'Office de tourisme à Clermont Communauté (A. Boudet)

### 13 FÉVRIER

- Bureau de Clermont Communauté (R. Gardes)

### 14 FÉVRIER

- Inauguration de l'ECP (Équipement Communautaire de Proximité) de Gerzat (R. Gardes)

### 17 FÉVRIER

- Rencontre à l'Elysée avec le Président de la République et l'ensemble des présidents des Parcs Naturels Régionaux de France (R. Gardes)

### 18 FÉVRIER

- Vernissage d'une exposition photos à l'ORACLE (N. Imbaud, P. Vieira)

### 19 FÉVRIER

- Audition par le CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) sur l'évolution des territoires et le fait métropolitain (R. Gardes)

### 20 FÉVRIER

- Comité de pilotage du Contrat territorial de rivières à Clermont Communauté (R. Gardes)
- Commission crématorium à Clermont Communauté (A. Désènard)

### 21 FÉVRIER

- Concertation avec les responsables du club de rugby de Saint-Genès-Champanelle (R. Gardes, P. Vieira)

### 23 FÉVRIER

- Audition des bailleurs sociaux sur le projet de restructuration de la propriété Ogier à Chatrat (R. Gardes, A. Désènard, C. Vial, E. Hayma)

### 24 FÉVRIER

- Concertation avec l'inspectrice de l'Education nationale au sujet du développement de l'école et du réaménagement du groupe scolaire (R. Gardes, A. Désènard)
- Rencontre avec certains riverains du projet de lotissement dit du « Petit bois » à Theix (R. Gardes, A. Désènard, C. Vial, E. Hayma)
- Présentation de la communauté urbaine au Conseil municipal de Royat (R. Gardes)
- Conseil d'administration du Comité de jumelage (A. Boudet)
- CLIC (Comité Local d'Information et de Coordination) (A. Désènard)

### 25 FÉVRIER

- Réunion à propos des familles à énergie positive à Clermont Communauté (N. Imbaud, A. Beaumont)

### 26 FÉVRIER

- Accueil de la commission locale des impôts directs en mairie (R. Gardes)
- Bureau et comité syndical du Parc des Volcans à Montlosier (R. Gardes)
- Commission de révision des listes électorales (R. Gardes)
- Conseil de l'école maternelle (R. Gardes, A. Désènard, C. Vial)

### 27 FÉVRIER

- Conseil communautaire à Clermont Communauté pour le débat d'orientations budgétaires (R. Gardes, A. Désènard)
- Rencontre avec les élus responsables du tourisme et des congrès à Clermont-Ferrand (R. Gardes)

### 28 FÉVRIER

- Assemblée générale de la Maison de l'Europe à Ceyrat (R. Gardes)

Concertation avec l'architecte en charge du dossier d'extension du groupe scolaire



### 2 AU 11 MARS

- Commissions à Clermont Communauté (R. Gardes, A. Désènard, C. Vial, N. Imbaud, Y. Chauvet, E. Hayma)

### 2 MARS

- Concertation sur les travaux d'assainissement (C. Vial)



Proclamation des résultats locaux aux élections départementales

### 3 MARS

- Rencontre avec le bureau d'études choisi pour étudier la prise de compétence tourisme à Clermont Communauté (R. Gardes)

### 4 MARS

- Rencontre avec les élus de Chamalières au sujet de la collection de roches donnée par André Siramy à la ville afin d'étudier une éventuelle convention avec le Parc des Volcans (R. Gardes)

### 5 MARS

- Audition et réunion du SICAS à Beaumont (Ecole de musique intercommunale de Ceyrat - Aydat - Saint-Genès-Champanelle) (N. Imbaud, A. Thibault, A. Beaumont)
- Orientations budgétaires à Clermont Communauté (R. Gardes)
- Réunion à l'ADIL63 (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Puy de Dôme) concernant l'information sur le logement (N. Imbaud)

### 6 MARS

- Bureau de Clermont Communauté (R. Gardes)
- Conférence sur l'habitat participatif à Pont-du-Château (E. Hayma)

### 7 MARS

- Assemblée générale de l'ORACLE à Orcines (R. Gardes, N. Imbaud, P. Vieira)

### 9 MARS

- Démonstration de nouveaux procédés d'entretien des chemins ruraux (C. Vial)

### 11 MARS

- Contrat de territoire de la Couze-Pavin à Besse (R. Gardes)
- Présentation de la communauté urbaine au Conseil municipal de Beaumont (R. Gardes)
- Vernissage d'une exposition de peintures à Royat (P. Vieira)

### 12 MARS

- Rencontre à Montlosier sur les TEAMM (Territoires d'Expérimentation, d'Action des Mobilités innovantes en zones de Montagne) (R. Gardes, A. Désènard, N. Imbaud)

### 13 MARS

- Bureau à Clermont Communauté (R. Gardes)
- Assemblée générale de « Bien vivre à la MAPAD » (A. Désènard)
- Assemblée générale des « Paniers champannois » (R. Gardes, P. Vieira)

Parallèlement se tiennent des réunions régulières auxquelles assistent l'adjoint aux travaux et les conseillers des villages concernés au sujet de l'assainissement et du projet d'éco-quartier.

## ■ Décisions du Conseil municipal

Réuni en séance publique le 31 mars 2015, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes, à l'unanimité, sauf précisions contraires.

### ● Voter les taux d'imposition

Après présentation des contraintes budgétaires qui s'imposent aux communes et de la nécessité d'une évolution modérée de la fiscalité, les taux suivants ont été adoptés :

- Taxe d'habitation 12,98% (+ 1%)
- Taxe foncière (bâti) 17,16% (+ 2%)
- Taxe foncière (non bâti) 106,23% (+ 1%).

### ● Voter le budget primitif 2015

Après examen des principaux chapitres, les budgets suivants sont votés :

- Budget général : il s'élève à 6.228.399 € avec 3.094.278 € en fonctionnement et 3.134.121 € en investissement,
- Budget assainissement : 517.274 € pour 280.280 € en exploitation et 236.994 € en investissement,
- Budget eau : 379.779 € dont 292.946 € en exploitation et 86.833 € en investissement,
- Le crédit bail de 15 ans de l'usine relais s'est terminé le 31 mars 2015. La procédure administrative pour que l'industriel devienne le propriétaire de l'établissement est en cours.

● **Lancer l'étude sur la Communauté urbaine.** Le maire présente le projet de Communauté urbaine et les principales étapes. Le Conseil municipal donne un avis favorable au lancement de l'étude de transformation de Clermont Communauté en Communauté urbaine et adopte la même délibération que Clermont Communauté.

### ● Prendre acte de la proposition de schéma de mutualisation à Clermont Communauté

Le maire présente le rapport d'information sur le schéma de mutualisation entre Clermont Communauté et l'ensemble des communes de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Ce schéma s'intègre à une réflexion plus large sur un passage en communauté urbaine avec une stratégie de mutualisation en trois phases, de 2015 à 2020. Une fois le projet adopté par Clermont Communauté, les communes auront 3 mois pour se prononcer.

● **Autoriser** le maire à recruter des personnels occasionnels d'été (6 agents pour une période de 1 mois chacun). Compte tenu du grand nombre de candidatures déjà reçues, celles qui parviendront après le 31 mars ne pourront être étudiées.

● **Valider** la mise à jour de la délibération sur les conventions de stage et gratifications de stagiaires pour être en phase avec la loi du 21 juillet 2009.

● **Adopter** les propositions prévisionnelles de l'ONF pour travaux et coupes 2015, soit : 144.640 € pour les coupes, 53.784 € pour les travaux d'infrastructures et sylvicoles et la délivrance d'affouage 2015-2017. La taxe d'affouage votée est de 25 € et les 3 garants pour Fontfreyde sont

reconduits, Fabrice Valleix, Patrick Poux et Pascal Cissoire.

● **Valider** l'actualisation du règlement des salles de villages.

● **Prendre acte du point sur les études et travaux** : les travaux de Fontfreyde se terminent, reste le câblage des réseaux d'Orange pour la suppression des poteaux. Le Conseil municipal prend acte de l'avenant de 13.136,02 € HT pour travaux supplémentaires notamment au niveau de la place de la fontaine et de la rue du clos. Les travaux du SIAEP entre Pardon et Chatrat vont prochainement se terminer. Les travaux au niveau du centre de Pardon occasionneront quelques contraintes pour la circulation.

● **Voter** une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'achat d'un nouveau radar pédagogique (2.265 € HT) et pour l'élargissement du trottoir en face du groupe scolaire (2.200 € HT).

● **Accepter** de solliciter l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) pour le marché d'électricité ouvert à la concurrence à compter du 1er janvier 2016, conformément aux orientations conseillées par Clermont Communauté.

● **Accepter** la proposition de convention d'aménagement de la route départementale RD90 à Fontfreyde avec le Conseil départemental du carrefour avec la route de Beaune jusqu'à l'ancien relais. Après aménagement, cette route sera rétrocédée à la commune. Cette convention sera liée à une participation communale de 137.567,50 € sur un coût total de 283.926 € TTC.

● **Choisir** Logidôme comme bailleur social pour l'aménagement de la propriété « Ogier » à Chatrat après présentation des propositions de 3 candidats et autoriser le maire à établir une convention d'aménagement.

● **Valider** la demande de subvention DETR 2015 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un projet complet de 74.000 € pour l'embellissement du petit patrimoine (fours de Nadaillat et Beaune, pavage Saint-Aubin, lavoirs Fontfreyde et Nadaillat, fontaines Chatrat, chapelle Berzet). L'ensemble des travaux ne se fera que si la subvention est obtenue.

● **Accepter** de signer une convention de 400 € avec le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz) pour l'extension d'une alimentation basse tension souterraine de 49m à Berzet.

● **Donner un avis favorable** aux nouvelles adhésions EPF-SMAF (Etablissement Public Foncier-Syndicat Mixte d'Action Foncière).

● **Autoriser** le maire à signer les différentes

conventions pour la tenue de manifestations culturelles dont les crédits nécessaires ont été inscrits au budget communal.

● Reconduire la subvention de 1.800 € à l'Office de tourisme Ceyrat - Saint-Genès-Champanelle. (Alain Boudet, président de l'Office de tourisme, ne prend pas part au vote).

● **Appeler** « Impasse de Montagna » la rue de Pardon qui va de la rue des pins en direction du réservoir de Montagna.

● **Valider le projet d'harmonisation des baux de location des terrains communaux** proposé par la commission urbanisme, afin d'établir des règles claires lors de leur établissement.

Règles applicables dans un premier temps aux particuliers; 100 € l'Ha et 50 € de frais de dossier, une convention d'occupation précaire à titre onéreux sera établie pour le domaine public sous les meilleures conditions, une location gratuite sera accordée aux demandes dont la durée est inférieure à 3 mois non renouvelable sur un terrain de moins de 50m<sup>2</sup> ou si l'état du terrain justifie un entretien intensif pour une année.

Un courrier sera adressé aux loueurs des baux en cours pour les informer des nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2016. Les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1er avril 2015 pour les nouveaux baux.

Une rencontre avec les agriculteurs en activité, souhaitée par le Conseil municipal, est prévue dès le mois d'avril pour voir avec eux l'harmonisation des baux agricoles.

### ● Donner un avis défavorable :

- la vente d'une partie de parcelle communale à Berzet utilisée par les services communaux,

- la vente d'une partie du domaine public à Beaune pour des raisons techniques et ne pas enclaver une parcelle voisine,

- la vente d'une partie du domaine public à Manson par rapport à la configuration des lieux, difficultés accrues des manœuvres des véhicules et de la circulation des riverains sur le site si la vente était accordée.

### ● Donner un avis favorable

- pour la vente d'une parcelle à Fontfreyde suite à l'incorporation d'un bien sans maître au domaine communal. Tous les frais sont à la charge de l'acquéreur ; à la demande d'achat d'un terrain constructible à Saint-Genès-Champanelle au prix des Domaines (70 € le m<sup>2</sup>),

- pour établir un bail de location à Chatrat d'une parcelle communale (cadre des nouveaux baux aux particuliers),

- et pour un avis favorable d'un nouveau bail d'un an à Champeaux à un particulier pour une parcelle communale.

● **Autoriser** le maire à ester en justice et à signer

# ACTIVITÉS DES ÉLUS

## ■ Décisions du Conseil municipal (suite)

les documents nécessaires pour les lotissements « Le Petit Bois » et « Le Champ de Bellevue » après présentation des dossiers.

• **Prendre acte** du nouveau bail du logement à côté du gymnase de Saint-Genès-Champanelle.

• **Prendre acte** du choix du cabinet d'architectes IN6TU suite à l'appel d'offres pour l'extension et la restructuration du groupe scolaire « Les Volcans ».

• **Prendre acte** de la synthèse des mesures du radar pédagogique à Theix : l'effet pédagogique est confirmé par le respect de la majorité des véhicules entrants ou sortants. Quelques passages avec de grands écarts interpellent les élus, une intervention va être demandée auprès de la gendarmerie.

• **Prendre acte** de la mise à disposition du recueil des actes administratifs du Conseil communau-

taire du 27 février 2015.

• **Divers**

- Du 28 au 30 mai « Journées portes ouvertes » à l'INRA (Institut National de la Recherche Agromomique),

- Remerciements associatifs pour les subventions annuelles

- Invitations diverses

## ■ Conseil municipal des enfants

Le samedi 20 mars au matin, le Conseil municipal des enfants s'est réuni en salle du conseil pour réfléchir à la première action de leur mandat. Lors de la séance précédente, les enfants avaient voté et choisi de mener un projet dans le cadre de l'accueil des familles allemandes de Kallmunz à l'occasion des 30 ans du jumelage, fin août 2015.

Gilles Gauthier président du Comité de jumelage est intervenu lors de la réunion pour expliquer aux enfants l'origine du jumelage, son objectif, et ses actions.

Les enfants conseillers ont soumis plusieurs propositions au vote. Celui-ci sera organisé dans les prochaines semaines et les prochaines réunions du Conseil Municipal des Enfants seront consacrées à la préparation de l'évènement.



## ■ Comité consultatif des jeunes

Le nouveau rendez-vous proposé durant les vacances scolaires par la commission jeunesse (Pascal Vieira, Nadine Imbaud, Emmanuel Pellissier, Charlène Jodas, Aude Duvivier et Claire Vert) commence à prendre son rythme de croisière. Aidée de parents, elle propose à tous les jeunes de 12 à 17 ans des animations variées et ludiques.

Le deuxième lundi des vacances de février, le gymnase a ouvert ses portes pour un tournoi de handball.

Yann Gouadjélia, directeur du centre de loisirs, accompagné par Chloé Castelain, responsable de l'atelier handball de l'Amicale Champanelloise ont animé ce temps récréatif pour une vingtaine de jeunes. L'après-midi s'est ensuite prolongé à la Maison des associations pour un moment ludique. Des groupes se sont formés autour de différents jeux de sociétés, chaque tranche d'âge y trouvant son compte. La soirée s'est clôturée par la fabrication et la dégustation de crêpes.

La prochaine journée est fixée au 20 avril, une autre sera proposée fin juin.

Ces cinq rendez-vous annuels ne sont qu'une partie des attributions de la commission. Le but n'étant pas d'imposer des projets mais bien de faire participer un maximum d'adolescents. Nous restons à l'écoute pour les accompagner dans leurs démarches.

Exemples :

<http://www.juniorassociation.org/index.php>



Matches de handball

Jeux de société à la Maison des associations



# ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les élections départementales des 22 et 29 mars ont modifié très nettement les équilibres politiques nationaux.

Dans le Puy-de-Dôme la majorité sortante a bien résisté et dans notre canton, au périmètre inchangé, nous avons désormais deux conseillers départementaux nouveaux se présentant sous l'étiquette

« Union des Républicains » au lieu d'un conseiller général qui appartenait à la majorité départementale.

Sur notre commune comme ailleurs nous pou-

vons regretter une trop forte abstention, même si elle est plus faible, dans bien d'autres cantons. Les résultats définitifs sont conformes à ce qui était généralement pronostiqué.

## 1<sup>ER</sup> TOUR : 22 MARS 2015

	Commune	St-Genès	Beaune	Fontfreyde	Laschamps	Manson	Nadaillat	Theix	Berzet
Inscrits	2731	569	160	387	297	469	136	294	419
Votants	1518	303	98	183	170	270	91	167	236
%	55,58	53,25	61,25	47,29	57,24	57,57	66,91	56,80	56,32
Nuls	36	6	4	1	9	8	3	2	3
%	2,37	1,98	4,08	0,55	5,29	2,96	3,30	1,20	1,27
Blancs	72	21	4	14	8	9	6	5	5
%	4,74	6,93	4,08	7,65	4,71	3,33	6,59	2,99	2,12
Exprimés	1410	276	90	168	153	253	82	160	228
%	92,89	91,09	91,84	91,80	90,00	93,70	90,11	95,81	96,61
MANTELET Hervé - THOMAS Christine	342	55	30	42	41	55	34	32	53
	24,26	19,93	33,33	25,00	26,80	21,74	41,46	20,00	23,25
CUZIN Jean-Paul - PICARD Anne-Marie	374	74	40	31	34	82	8	47	58
	26,52	26,81	44,44	18,45	22,22	32,41	9,76	29,38	25,44
BESSET Josiane - BROCHET Alain	131	26	1	21	22	19	4	18	20
	9,29	9,42	1,11	12,50	14,38	7,51	4,88	11,25	8,77
EGLI Eric - MOLLE Dominique	342	80	6	37	45	57	20	37	60
	24,26	28,99	6,67	22,02	29,41	22,53	24,39	23,13	26,32
BOUYOU Virginie - TIRADON Ludovic	221	41	13	37	11	40	16	26	37
	15,67	14,86	14,44	22,02	7,19	15,81	19,51	16,25	16,23

## 2<sup>ÈME</sup> TOUR : 29 MARS 2015

	Commune	St-Genès	Beaune	Fontfreyde	Laschamps	Manson	Nadaillat	Theix	Berzet
Inscrits	2731	569	160	387	297	469	136	294	419
Votants	1472	283	95	189	170	261	91	156	227
%	53,90	49,74	59,38	48,84	57,24	55,65	66,91	53,06	54,18
Nuls	45	7	4	4	4	13	3	3	7
%	3,06	2,47	4,21	2,12	2,35	4,98	3,30	1,92	3,08
Blancs	94	20	5	13	13	15	9	6	13
%	6,39	7,07	5,26	6,88	7,65	5,75	9,89	3,85	5,73
Exprimés	1333	256	86	172	153	233	79	147	207
%	90,56	90,46	90,53	91,01	90,00	89,27	86,81	94,23	91,19
CUZIN Jean-Paul - PICARD Anne-Marie	374	74	40	31	34	82	8	47	58
	26,52	26,81	44,44	18,45	22,22	32,41	9,76	29,38	25,44
EGLI Eric - MOLLE Dominique	342	80	6	37	45	57	20	37	60
	24,26	28,99	6,67	22,02	29,41	22,53	24,39	23,13	26,32

# ÉCONOMIE ET FINANCES

## Budget général primitif 2015

Chaque année, l'élaboration du budget réserve son lot de nouveaux défis. La diminution drastique sur 4 ans, de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, était annoncée mais elle n'était pas envisagée dans de telles proportions. Pour la commune, en 2014, la réduction de la DGF était de 21.652€. Pour l'année 2015 c'est une recette en moins de 75.000€ pour la commune soit 16,60% de moins par rapport à celle de référence de 2013. A terme, en 2017, le cumul de la contribution de la commune s'élèvera à 407.000€ soit pratiquement le versement d'une année de DGF.

Un autre impact sur le budget communal 2015 concerne les communes adhérentes à une communauté de communes de plus de 10.000 habitants. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 tous les dossiers liés à l'Autorisation du Droit des Sols ne bénéficieront plus des services gratuits de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, demandes de travaux,...). La commune de Saint-Genès-Champanelle n'ayant pas la nécessité d'un service approprié pour traiter de tels dossiers, la recherche et la mise en place d'un tel service s'est orientée vers le processus de mutualisation en cours au niveau de Clermont communauté. Plusieurs communes ont adhéré à ce schéma qui aura un coût d'environ 27.000€ en année pleine pour la commune.

Ainsi de part une décision unilatérale de l'Etat dans le cadre de la réduction des déficits publics, le budget 2015 est amputé d'environ 90.000€ de recettes. Le budget 2015 doit donc composer avec de nouvelles contraintes financières mais les compressions des charges générales ont leurs limites. Les charges fixes inévitables ne peuvent pas être continuellement resserrées et les contraintes normatives et légales sont incontournables. La commune est une

force économique permanente avec des emplois et une ressource pour les prestataires et les entreprises. Les dépenses de fonctionnement participent à l'activité économique du territoire mais les investissements en sont la dynamique et doivent être préservés.

Dans cette situation de plus en plus tendue, l'objectif de la commune est de maintenir le niveau de service public, d'être attentif au développement des ressources humaines de la collectivité, d'observer l'évolution des animations des temps d'activités périscolaires pour en conserver la gratuité, de réaliser les investissements structurants du groupe scolaire, de préserver les bâtiments qui font le patrimoine historique des villages de la commune, de poursuivre un programme voirie conséquent tout en restant vigilant sur les sources d'économie réalisables. La mise en œuvre d'un budget est principalement adossée aux recettes provenant des dotations de l'Etat, de Clermont Communauté, des subventions sollicitées, selon des cadres bien définis et des impôts locaux. Ce n'est que sur une partie des impôts locaux que la commune a un pouvoir de décision. Ainsi pour les impôts sous la dénomination de « taxe d'habitation » ce n'est que 60% du montant total à payer par les administrés qui reviennent à la commune et 34% pour la « taxe du foncier bâti ».

Comme il a été énoncé précédemment la perte de recettes sur ce budget est importante mais la volonté communale n'est pas de compenser cette perte par les impôts locaux. L'équation repose sur une gestion rigoureuse et le soutien à l'activité économique et aux emplois. L'équilibre s'est dessiné lors de différentes commissions des conseillers municipaux pour s'arrêter sur une proposition d'augmentation de 1% des taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier

non bâti et de 2% du taux de la taxe sur le foncier bâti. Cette proposition a été adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 31 mars dernier. Les taux des trois taxes communales pour l'année 2015 seront de : 12,98% pour la taxe d'habitation, 17,16% pour la taxe sur le foncier bâti et de 106,23% pour la taxe sur le foncier non bâti.

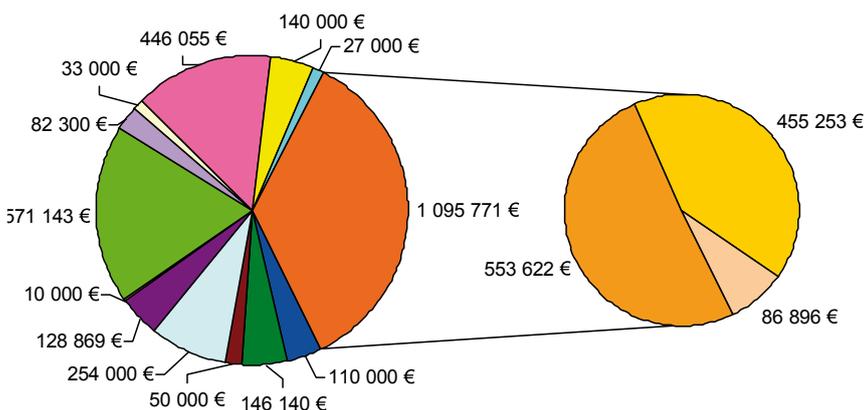
Lors de cette même séance, le Conseil municipal a approuvé le budget primitif général 2015. Ce budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement à un montant de 6.228.399€.

La section de fonctionnement s'équilibre à un montant de 3.094.278€. Cette section d'un montant légèrement supérieur par rapport à 2014, se caractérise par la volonté de contrôler les charges à caractère général, de contenir le poste des ressources humaines mais au détriment du virement en faveur de la section d'investissement conséquence de l'amputation de recettes décrites précédemment. La section d'investissement, avec un montant 3.134.121€ se démarque particulièrement cette année avec l'inscription au budget de l'extension et l'aménagement du groupe scolaire. Par ailleurs la restauration du petit patrimoine et la poursuite d'un programme voirie conséquent sont également prévues en réalisation cette année mais sont en partie conditionnées à une réponse favorable à la sollicitation de subventions. Le dessein de la commune est de préserver sa capacité à agir pour l'intérêt de tous les administrés. La construction de ce budget s'est orientée vers la meilleure adéquation possible entre les allocations des ressources et le déploiement au bon usage de ces ressources.

Ainsi, dans le contexte actuel, chacune des composantes de notre territoire est concernée et doit partager, avec l'ensemble des acteurs de la collectivité, une culture de l'économie et de l'utilité.

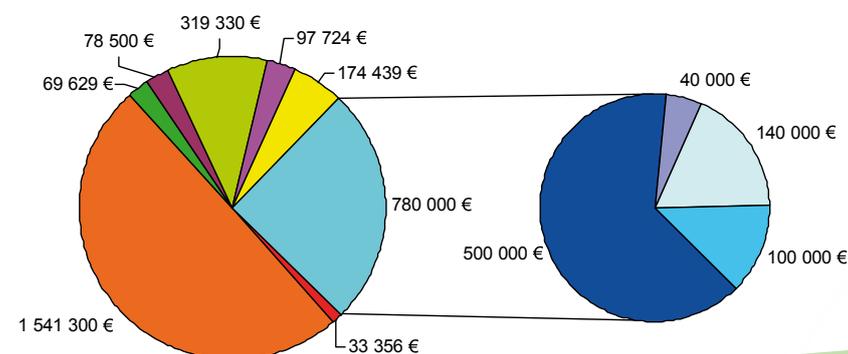
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Dépenses / Recettes	3.094.278 €	3.134.121 €	6.228.399 €

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- Atténuations de charges : 3,55 %
- Coupes de bois : 4,72 %
- Redevance à caractère social (Multi accueil) : 1,62 %
- Caisse des Ecoles : 8,21 %
- Autres produits & services : 4,16 %
- Redevance à caractère de loisirs (Centre de loisirs ALSH) : 0,32 %
- Attributions Clermont Communauté : 18,46 %
- Autres (Pylones électriques, droits de mutation) : 2,66 %
- Emplois jeunes et d'accompagnement : 1,07 %
- Dotations de l'Etat : 14,42 %
- CAF : 4,52 %
- Autres produits gestion courante et exceptionnels : 0,87 %
- Taxe d'habitation : 17,89 %
- Taxe foncière bâti : 14,71 %
- Taxe foncière non bâti : 2,81 %

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

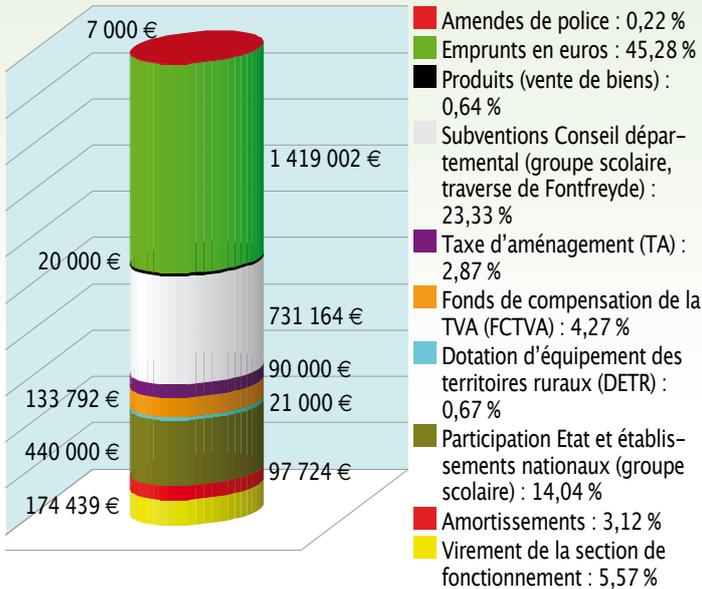


- Intérêts d'emprunts : 1,08 %
- Charges de personnel : 49,81 %
- Entretien de bois et forêts, gardiennage : 2,25 %
- Autres charges de gestion courante : 2,54 %
- Participation aux organismes extérieurs et subvention de fonctionnement (caisses des écoles, CCAS, SICAS, associations,...) : 10,32 %
- Amortissement : 3,16 %
- Virement à la section d'investissement : 5,64 %
- Charges générales : 16,16 %
- Entretien des terrains : 1,29 %
- Entretien des bâtiments : 4,52 %
- Entretien de voies et réseaux (pouzzolane, déneigement, débroussaillage, balayage, chemins,...) : 3,23 %

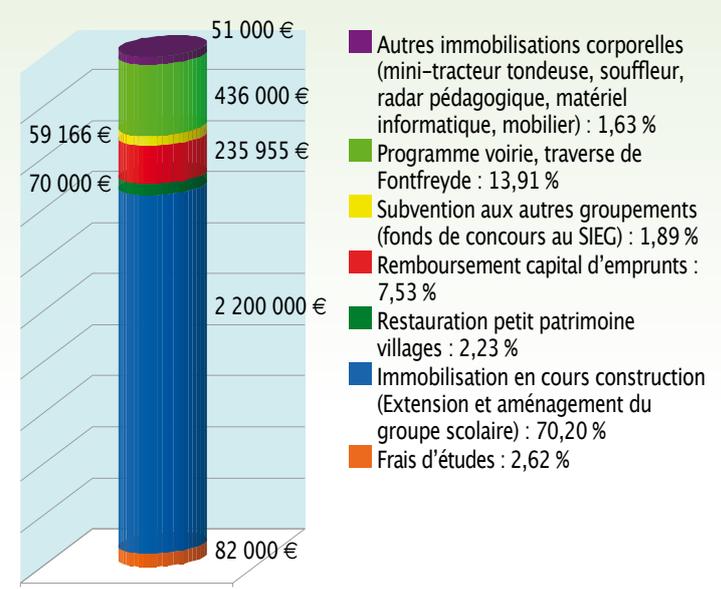
# ÉCONOMIE ET FINANCES

## Budget général primitif 2015 (suite)

### RECETTES D'INVESTISSEMENT



### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



## Budget primitif eau 2015

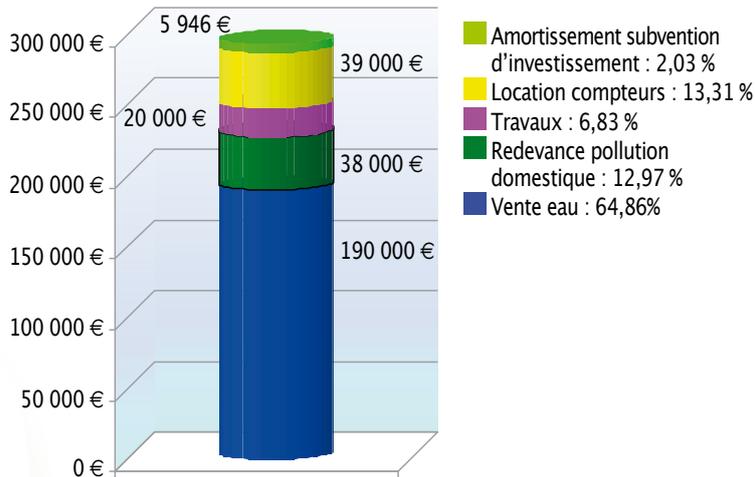
La section d'exploitation se présente sensiblement au même niveau que celle de l'année 2014, les achats d'eau et les prestations restant stables. Les travaux de renforcement de la conduite d'eau qui

dessert les villages de Pardon et Chatrat, en cours de réalisation sous la maîtrise du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) seront finalisés cette année. Par ailleurs sont

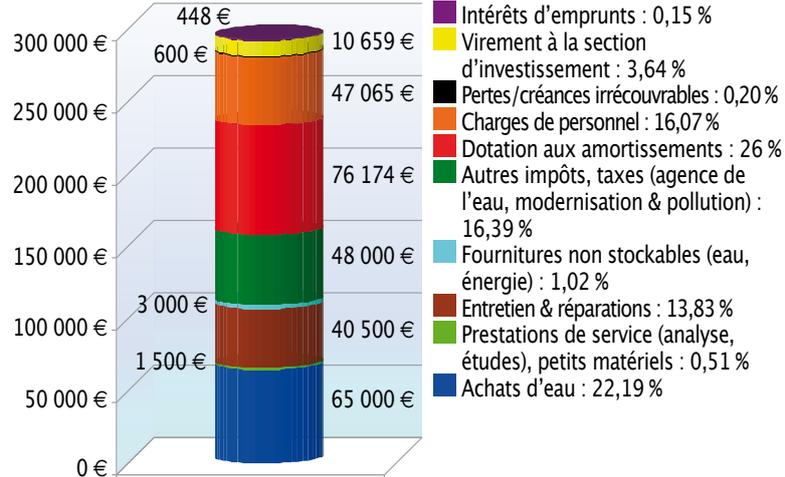
également prévus des travaux de recirculation de l'eau à une fontaine de Fontfreyde réduisant la consommation et le changement de 3 poteaux incendie à Chatrat afin d'améliorer la sécurité.

	Section d'exploitation	Section d'investissement	Total
Dépenses / Recettes	298.946 €	92.582 €	391.528 €

### RECETTES D'EXPLOITATION

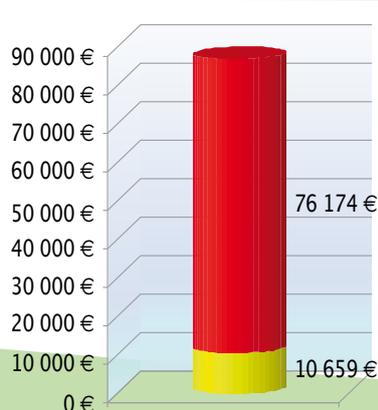


### DÉPENSES D'EXPLOITATION



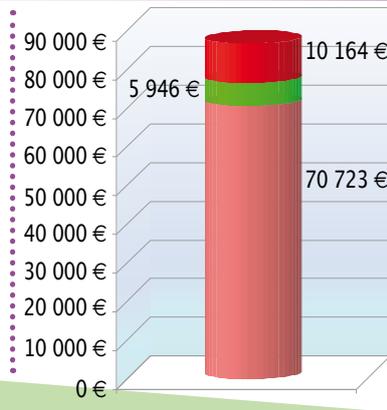
### RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Virement de la section d'exploitation : 12,28 %
- Dotation aux amortissements : 87,72 %



### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Remboursement du capital d'emprunts : 11,70 %
- Amortissement de subventions d'investissement : 6,85 %
- Travaux neufs extension, reprise circulation fontaine Fontfreyde, changement 3 bornes incendie Chatrat : 81,45 %



## Budget primitif assainissement 2015

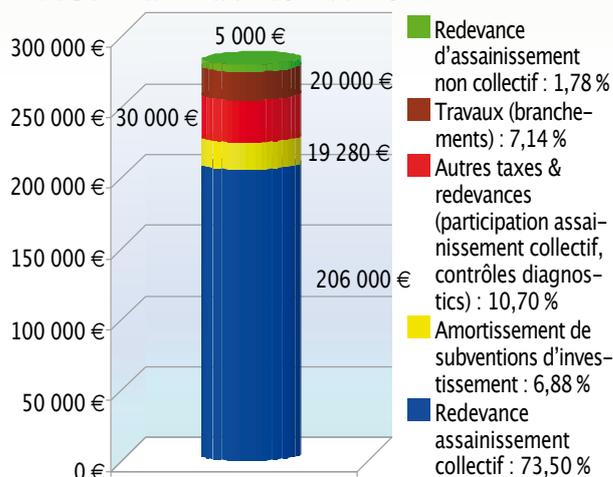
Le budget primitif assainissement 2015 s'équilibre en exploitation et investissement à un montant de 461.940€ soit un peu plus de 20.000€ supplémentaire par rapport à 2014. La section d'exploitation, malgré une augmentation des charges due au traitement des eaux usées, permet un virement de 71.719€ au profit de la section d'investissement et

donc participe à l'autofinancement des travaux d'investissement. Le schéma directeur d'assainissement se poursuit cette année avec d'importants travaux sur une conduite transitant au dessus de l'Auzon près de Theix, pour un montant de 153.600€ avec la participation financière du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau. Toujours dans le cadre

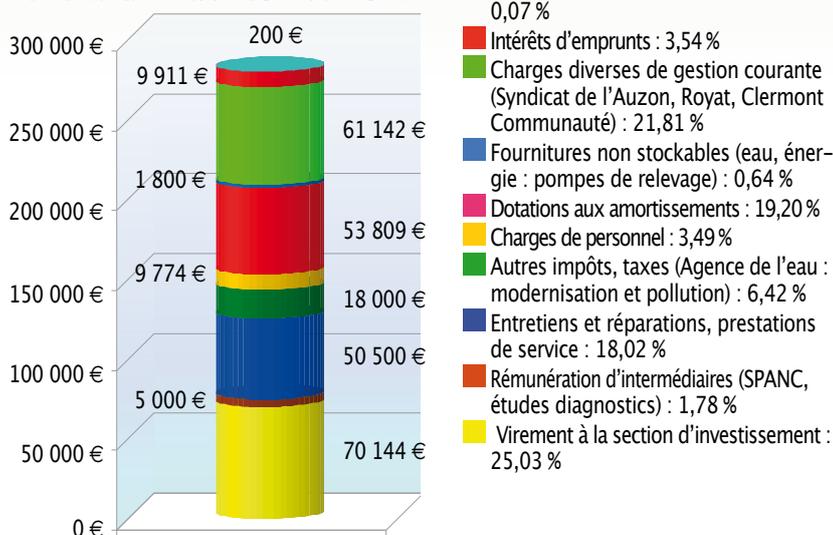
du schéma directeur, pour 2016 c'est une maîtrise d'œuvre de 15.000€ qui est inscrit au budget. Par ailleurs sont programmés des travaux d'entretien sur différentes stations d'épuration de la commune ainsi que quelques extensions ou raccordements au réseau.

	Section d'exploitation	Section d'investissement	Total
Dépenses / Recettes	262.280 €	199.660 €	461.940 €

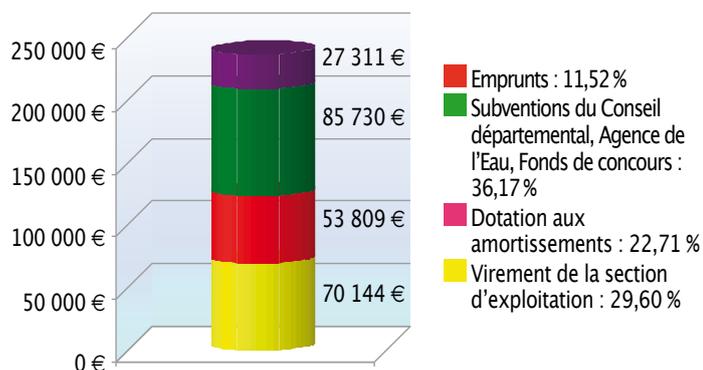
### RECETTES D'EXPLOITATION



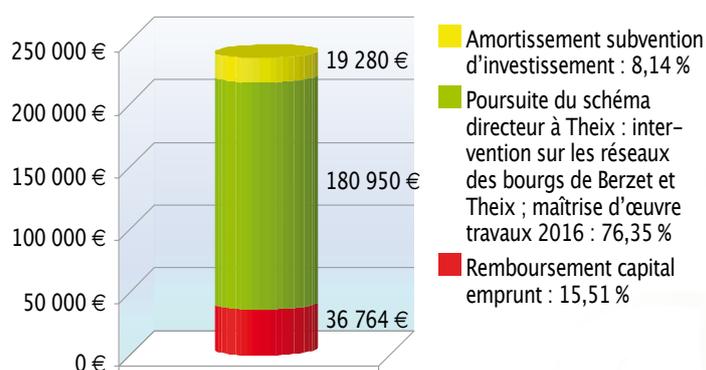
### DÉPENSES D'EXPLOITATION



### RECETTES D'INVESTISSEMENT



### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



## Budget primitif usine relais 2015

C'est en septembre 1998 qu'un protocole d'accord et qu'une convention de mandat ont été signés entre la commune de Saint-Genès-Champagnelle et la société Toury à Theix, pour la mise en place d'une procédure d'usine -relais.

En vue de maintenir et de développer l'emploi sur le territoire de Saint-Genès-Champagnelle, la commune avait décidé de faciliter l'implantation de la

société Toury en finançant les immeubles nécessaires à son activité dans le cadre d'une opération de crédit-bail immobilier. Cette opération s'inscrivait dans le cadre des lois de 1966 et 1985 relatives à l'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire. Le crédit-bail d'un montant de 24.000.000 Francs a été formalisé en décembre 1999 avec un remboursement s'étalant sur 15 ans

soit une échéance finale en mars 2015. Lors des difficultés de la société Toury en 2007, le crédit-bail a été continué par la société reprenneuse qui est à ce jour La Société Laitière des Volcans d'Auvergne (SLVA). Fin mars 2015, arrivé au terme de cette opération économique, les bâtiments, objet du financement, deviennent la propriété de la SLVA.

	Section d'exploitation	Section d'investissement	Total
Dépenses / Recettes	1.015,00 €	58.324,00 €	59.339,00 €

# TRAVAUX

## ■ Travaux à Fontfreyde

Les travaux d'assainissement (eaux usées et pluviales), ainsi que d'enfouissement des réseaux secs se terminent au village de Fontfreyde. Il restera les travaux de dépose des poteaux dès que l'entreprise Orange aura câblé ses propres réseaux. Le montant total des travaux s'élève à 422.800 € TTC et les frais d'études sont de

33.300 € TTC. Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 50% environ. La participation communale auprès du SIEG pour l'enfouissement des réseaux secs est de 44.565 €. Nous avons réalisé une réfection provisoire des fouilles entre le carrefour route du Puy de Dôme



– rue du relais et l'impasse des carrières, dans l'attente de la décision du Conseil Départemental de programmer l'aménagement de la voirie. Lorsque l'aménagement de cette route départementale n°90 sera réalisé, celle-ci sera ensuite déclassée et intégrée à la voirie communale.

## ■ Viabilité hivernale des routes communales

### CHAQUE HIVER LA COMMUNE ASSURE LA VIABILITÉ HIVERNALE DES ROUTES COMMUNALES À L'INTÉRIEUR DE NOS VILLAGES

Le Conseil départemental assure quant à lui le déneigement des routes départementales entre et dans les villages selon un ordre de priorité. Toutefois, malgré les moyens importants mis en œuvre, il est impossible d'intervenir sur l'ensemble des 7.260 km de routes départementales, en même temps et de la même manière. Les interventions sont donc hiérarchisées en 3 priorités en fonction du trafic et de l'importance des routes. Par mauvais temps et dès 4 heures du matin, des patrouilles sont lancées pour surveiller les points sensibles du réseau et déclencher, si nécessaire, les opérations. En cas de neige, les interventions sur le réseau 1 sont engagées dès 4 heures ou 5 heures du matin et sur le réseau 2 à partir de 7 heures. Le reste du réseau est traité dans la journée, une fois dégagés les réseaux 1 et 2. Le service prend fin entre 21 heures et 22 heures. Au-delà, seules quelques interventions, à titre exceptionnel, sont assurées (appel des forces de l'ordre, alerte météorologique). En cas de verglas, il est prévu de traiter prioritairement le réseau 1 et au moins un accès à chaque chef-lieu de commune.

Sur notre commune les routes de priorité 1 sont la route départementale n°2089 entre la Cassière et Theix, la route départementale n°90 du col de la Moréno à Orcines, puis les routes départementales de Theix à Orcines en passant par les villages de Saint-Genès-Champanelle, Thèdes et Manson, ainsi que la route départementale de Saint-Genès-Champanelle à Berzet. Les autres routes départementales sont classées en priorité 2 et 3. Pour assurer la viabilité hivernale sur les routes dont elle a la charge, la commune engage 3

équipes dès 5 heures du matin avec 1 chasse neige communal (équipé d'une étrave et trémie à pouzzolane), 2 tracteurs d'un prestataire extérieur (équipé d'une lame et étrave communale, ainsi que d'une trémie à pouzzolane). Il faut compter environ 8 heures pour chaque équipe afin de déneiger nos 12 villages, bien sûr s'il ne reneige pas entretemps. Les agents communaux assurent également le déneigement des abords des équipements publics. Cet hiver 180 heures ont été consacrées au déneigement (dont 120 heures supplémentaires), auxquelles s'ajoutent les 100 heures du prestataire. Environ 280 tonnes de pouzzolane ont été répandues sur les voies communales. Le budget total pour cet hiver s'élève à 13.475 € TTC, et n'intègre pas l'entretien courant du matériel et les heures « non supplémentaires » des employés municipaux.

**Les habitants sont invités à faire preuve de compréhension et de civisme en respectant quelques règles simples :**

- déneiger les abords de sa propriété, pour éviter de stationner à des endroits gênant le déneigement des services départementaux et communaux,
- s'équiper de pneus hiver à lamelles ou de pneus neige,
- adapter sa vitesse et sa conduite : éviter notamment les freinages et les accélérations brusques,
- ne jamais dépasser les engins de salage et de déneigement en intervention (art R414-17 du Code de la Route)

## ■ Assainissement

Toujours dans le cadre de notre schéma directeur d'assainissement, nous avons réalisé des travaux de réparation de nos réseaux et regards d'assainissement dans les villages de Manson, Saint-Genès-Champanelle, Berzet pour 39.180 € TTC, subventionnés à hauteur de 50 % par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.



## ■ Balayage de voirie

Comme chaque fin de saison hivernale, la municipalité engage des travaux de balayage de voirie sur l'ensemble des voies communales. L'entreprise mandatée pour l'exécution de ces travaux est l'entreprise Veolia. Les balayages débuteront à partir du 07 avril 2015 pour une durée approximative de trois semaines.

Pour faciliter la bonne réalisation des prestations, la commune demande aux riverains, dans la mesure du possible, de ne pas stationner sur l'emprise publique.

## ■ Budget primitif 2015 du SIAEP

Lors du comité syndical du 21 janvier 2015, les élus du SIAEP Beaumont, Ceyrat et Saint-Genès-Champanelle ont voté les tarifs de vente de l'eau en gros aux 3 communes et adopté à l'unanimité le budget primitif. Les grandes lignes du budget 2015 sont les suivantes :

- en section d'exploitation, il s'équilibre à 425.171 €,
- en section d'investissement, il s'équilibre à 203.952 €.

Il a également été débattu des travaux en cours, ainsi que de l'équipement de télégestion aux captages de Pessade et d'ajout de système anti-intrusions sur certains sites.

Pour l'année 2015, le syndicat a décidé de verser à l'association **H<sub>2</sub>O Ceyrat** une subvention de 5.000 € afin de poursuivre les actions humanitaires au Burkina Faso : terminer la réparation de l'ensemble des forages sur la commune de Soaw, et équiper les dispensaires et les écoles de contenants adéquats pour prévenir les risques sanitaires.

Un point a été également fait sur la production totale d'eau potable sur l'année 2014 ; celle-ci s'élève à 1.679.193 m<sup>3</sup> (production propre du syndicat : 1.335.110 m<sup>3</sup> et achat d'eau au SIVOM de la région d'Issoire : 344 083 m<sup>3</sup>) pour un total de consommation des trois communes de 1.459.893 m<sup>3</sup>.

## ■ Réseaux d'eau potable du SIAEP

Les travaux d'amélioration et de bouclage des réseaux d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des communes de Beaumont, Ceyrat et Saint-Genès-Champanelle sont en partie terminés entre les villages de Beaune, Chatrat et Pardon. La commune de Saint-Genès-Champanelle a souhaité profiter des ces travaux

pour renouveler des branchements d'eau et enfouir les réseaux aériens entre Chatrat et Pardon. Le montant des travaux syndicaux est de 471.225 € TTC, et celui des travaux communaux de 68.175 € TTC. La participation communale auprès du SIEG pour l'enfouissement des réseaux secs est de 33.200 €. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 25 % par le Conseil départemental. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a octroyé une avance remboursable (taux 0% sur 10 ans) sur une partie des travaux.



# ACTUALITÉS



## ■ Agenda 21

### POINT À MI-PARCOURS DU DÉFI « FAMILLES À ÉNERGIE POSITIVE » !

Regroupés en une équipe de 6 foyers sur notre commune et coachés par un capitaine, Martine Guillot, les participants ont décidé de relever le défi de diminuer leur facture de consommation d'énergie de 8% (environ 200€ par an).

Plutôt tentant, non ? Mais comment font-ils ?

Ils réalisent au quotidien des éco gestes (100 propositions rassemblées dans un livret fourni à tout participant), sans pour autant se priver. Il n'est pas question de se retrouver congelé devant la télévision !

Cela peut aller du simple geste d'éteindre la lumière en sortant d'une pièce, diminuer le temps de la douche (pas plus de 5 mn), brancher ses appareils électriques sur une rallonge avec interrupteur... au dégivrage des appareils de froid au moins une fois tous les 3 mois (gain possible de 50%).



Cette opération est un formidable outil pédagogique pour la sensibilisation de nos enfants aux problèmes que posent les ressources en énergie. Notre capitaine tient à ce que les enfants fassent partie intégrante de ce projet et les incite à participer à leur façon.

L'équipe de Saint-Genès-Champanelle dénommée « Les Wattson' » est en concurrence avec 17 autres équipes de l'agglomération Clermont Communauté et est en très bonne position pour atteindre qui sait l'une des marches du podium...

*Nous leur souhaitons le meilleur et espérons qu'ils pourront témoigner de leur expérience !*

#### FIN DE L'OPERATION FIN AVRIL ET RESULTATS EN MAI - JUIN.

Cette opération est en lien avec :

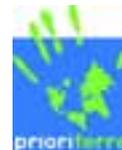
- La loi de transition énergétique pour la croissance verte : Réussir la transition énergétique, c'est fixer des objectifs à moyen et long termes pour permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.
- Des engagements internationaux, européens, nationaux et mêmes locaux conduisent les territoires et l'ensemble des consommateurs à réduire leur consommation d'énergie, à diversifier leurs sources d'approvisionnement et, par cela, à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- Pour ne citer que le niveau régional, le SRCAE\* de la Région Auvergne a fixé pour objectifs :
  - de réduire de 22,4 % des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008,
  - de réduire de 15% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 par rapport à celles de 2007 et une division par 4 d'ici 2050 par rapport à celles de 1990,
  - de produire 30% de la consommation énergétique finale en 2020 avec les énergies renouvelables.

- Selon une évolution calculée avec un coût croissant de l'énergie, à périmètre de consommation constant, la facture énergétique annuelle départementale ramenée à l'habitant passerait de 2 600 € en 2010 à 3 050 € en 2020, puis 3 450 € en 2030 (+ 32% en 20 ans)...

Quel comportement adopter ? Quelles pistes privilégier ou quelle méthode peut-on mettre en œuvre pour la maîtriser au mieux si on veut que l'énergie, indispensable à notre quotidien continue à assurer le bien être de chaque famille ?

Si cette action affiche des enjeux économiques à ne pas négliger, sur le poids de la facture énergétique du patrimoine de chaque famille elle participe aussi aux enjeux énergétiques du territoire...



\* Schéma Régional Climat Air Énergie : il est l'un des grands schémas régionaux créés par les lois Grenelle 1 et 2. Il contribue à définir les orientations régionales et stratégiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de lutte contre la pollution atmosphérique, d'amélioration de la qualité de l'air, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

## CALENDRIER « AGENDA 21 »

### ENQUETE AGENDA 21

Avril 2015, dans la continuité de la démarche Agenda 21, une nouvelle enquête est distribuée pour chaque foyer. Un maximum de participation des champanellois permettra de choisir des actions adaptées aux attentes de développement durable mise en avant par ce questionnaire qui sera restitué en juin.

Date limite fin du sondage le 19 avril 2015.

Nous comptons sur votre participation

RESTITUTION de l'enquête le jeudi 11 juin à 20 heures  
à la Maison des associations

Débat et questions/réponses suivront la présentation (entrée libre)



### MATINEE NETTOYAGE le long de l'Auzon

Samedi 11 avril, une matinée de nettoyage a été organisée le long de l'Auzon à Theix,



avec la participation des pêcheurs de « l'AAAPPM les Quatre SOURCES »



### SEMAINE 21

## NOTRE FORÊT

Jeudi 4 juin à 20 heures

### Les forêts de Saint-Genès-Champanelle

Conférence, débat avec la participation de l'ONF et du CPIE. Leurs importances, leurs gestions et leurs utilisations (loisirs, économiques...) - Maison des associations

Samedi 6 juin - Départ 9 heures  
place de la mairie

### Balade découverte en forêt avec la participation de l'ONF



# ACTUALITÉS

## ■ Agenda 21 (suite) COTÉ JARDIN - DEMANDE DE COMPOSTEUR

Courriel :\* \_\_\_\_\_

Nom-Prénom :\* \_\_\_\_\_

N° de téléphone fixe : \* \_\_\_\_\_ ou Portable : \_\_\_\_\_

Adresse :\* \_\_\_\_\_

Complément d'adresse (Village) :\* \_\_\_\_\_

Commune : Saint-Genès-Champagnelle

Ma demande concerne (un seul composteur par an et par foyer) :

Type de composteur : \_\_\_\_\_ Modèle demandé : \_\_\_\_\_

Petit format (27€)       Grand format (33€)

Un composteur plastique       Un composteur bois

Demande à retourner en mairie

**LES COMPOSTEURS :**

 <p><b>PETIT MODÈLE PLASTIQUE</b> Capacité : 345 litres Taille : 74x73 cm Hauteur : 70x70 cm Poids net : 24 kg</p> <p><b>27€ TTC</b></p>	 <p><b>GRAND MODÈLE PLASTIQUE</b> Capacité : 630 litres Taille : 76x79 cm Hauteur : 120x100x70 cm Poids net : 33 kg</p> <p><b>33€ TTC</b></p>
 <p><b>PETIT MODÈLE BOIS</b> Capacité : 300 litres Taille : 40x70 cm Hauteur : 70x70 cm Poids net : 20 kg</p> <p><b>27€ TTC</b></p>	 <p><b>GRAND MODÈLE BOIS</b> Capacité : 600 litres Taille : 40x70 cm Hauteur : 70x70 cm Poids net : 27 kg</p> <p><b>33€ TTC</b></p>

Vous venez d'emménager, vous commencez un jardin, votre composteur est en fin de vie ou trop petit...

Le compostage de jardin sur <http://www.valtom63.fr/Compostage-de-jardin.html> ou proposé par le CPIE de Theix au 04-73-87-35-21, s'inscrire aux stages de « jardiner au naturel ». Les modalités de retrait (date et lieu) vous seront données par courrier ou par mail.

\* à remplir obligatoirement pour la livraison

## LES PESTICIDES CE N'EST PAS AUTOMATIQUE ET LES JARDINERIES S'ENGAGENT ...



**Jardiner**  
en préservant sa **santé**  
et l'**environnement**

**la charte**  
concrètement

Évitez notamment la consommation de produits phytosanitaires ou utilisez les produits autorisés dans des conditions sans pesticide.

**du conseil**  
pour se passer des pesticides

- des fiches techniques, disponibles gratuitement dans les magasins signataires, sur des sujets variés comme les plantes couvre-sol, les insectes utiles, le compostage...

**Changer ses habitudes**

**des engagements**

Les jardineries signataires s'engagent à :

- mettre une formation sur les techniques de jardinage au naturel.

**Priorité aux méthodes sans pesticide**

- des outils adaptés,
- des produits identifiés...

**Changer ses habitudes**

**Pour jardiner autrement, suivez moi!**

Jardiner autrement en 2015

**Eau et Pesticides**

Une action de l'Union PAUL & BONUM

**Jardiner**  
en préservant sa **santé**  
et l'**environnement**

## ■ Agenda 21 (suite)

### COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES MAI 2015

Bâches d'ensilage, films de serre, enrubannage, ficelles plastiques, filets plastiques

18 mai	9h-12h/13h30-17h30	Gelles	Au point propre du calvaire
19 et 20 mai	9h-12h/14h-17h	Verneuge Commune d'Aydat	Ancienne décharge
18 et 20 mai	9h-12h/13h30-17h30	Rochefort-Montagne	Déchetterie
19 et 20 mai	9h-12h/14h-17h	Pontgibaud PROXIEL	La gare
20 et 21 mai	9h-12h/14h-17h30	Saint-Ours	Déchetterie



## ■ La commission forêt extra municipale

La commission forêt extra municipal qui existait sous le mandat précédent a été reconduite pour le mandat en cours.

Cette commission, sous la présidence du maire Roger Gardes, est composée de 14 membres dont 3 conseillers municipaux.

Les participants, issus de la précédente commission qui ont souhaité continuer d'apporter leurs compétences et leurs idées, représentent 10 des 12 villages de la commune.

Commission forêt extra municipale et ONF



Lors de la deuxième réunion de la commission du 2 mars dernier, suite aux propositions élaborées par l'ONF, il a été présenté aux membres de la commission les travaux forestiers et les parcelles mises en vente pour des coupes prévus pour l'année 2015. Ainsi pour les travaux sylvicoles, comme il avait été préconisé lors du mandat précédent, une revalorisation d'une parcelle dite « pauvre » sur les côtes de Nadaillat sera mise en

œuvre avec la préparation des sols et la plantation de chênes divers et de merisiers.

Au cours de cette même réunion il a été abordé la renégociation en cours sur le contrat d'objectif et de performance 2011-2016 signé entre l'Etat, l'ONF et les communes qui devrait être suspendu fin 2015 pour un nouvel accord plus contraignant financièrement pour les communes.



Autre sujet abordé avec l'incidence du développement du champignon racinaire dénommé « fomes » qui touche les résineux et plus particulièrement les épicéas mais qui est aussi en phase de mutation sur d'autres espèces. Ce parasite atteint le bois du cœur de l'arbre le rendant fibreux jusqu'à une certaine hauteur sans engager, en général, sa vie. Pour éviter la propagation, des traitements préventifs sont utilisés sur le terrain ainsi que des expérimentations en laboratoire mais cela implique également une adaptation dans le mode de gestion de la forêt.

Par ailleurs un groupe de travail s'est formé, associant les commissions forêt et communication, pour créer un prospectus valorisant les parcours de découverte de la forêt et sportif qui sont à la disposition de tous au sein de la forêt communale. De même dans le cadre de la « Semaine 21 » dont le thème 2015, choisi par le comité consultatif de l'Agenda 21, est la forêt, une collaboration s'est constituée entre la commission forêt, le comité consultatif de l'Agenda 21 et l'ONF pour élaborer le programme qui sera proposé au public les 4 et 6 juin prochain.

Par les quelques différentes actions décrites ci-dessus, la forêt est un domaine dynamique qui intéresse, passionne et demande de l'engagement. La forêt est un univers en constante évolution, vivant, vulnérable, complexe et unique qui participe à notre futur.

# PERSONNEL COMMUNAL

La réglementation, le développement de la commune et les services aux administrés évoluent. Parallèlement les équipes du personnel communal changent suite à des mutations, des départs, des changements d'organisation, de fonctions ou de tâches.

Actuellement 44 personnes se trouvent sous l'administration de la commune qui interviennent sur différents pôles : le groupe scolaire (20 personnes), le multi-accueil (5 personnes), les services techniques (11 personnes) et les services administratifs (8 personnes).

Après les élections municipales de mars 2014, le fonctionnement des différents services fonctionnels de la commune a été reconsidéré en concertation avec l'ensemble des intervenants. Dans un premier temps, pour répondre aux impératifs de l'année scolaire c'est l'organisation fonctionnelle et du personnel de tout le domaine périscolaire qui a été revue. Dans un second temps la réorganisation s'est portée sur les autres services municipaux pour une application qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Nous vous proposons ci-joint une présentation, sous forme d'organigramme, de tous les services et personnes qui oeuvrent tout au long de l'année avec compétence et disponibilité pour le bon fonctionnement de la commune, du service public de proximité et dans l'intérêt général.

## Multi-



**Aubert Dominique**  
Directeur Général des Services



**Rouvère Corine**  
Directrice



**Odin Annie**  
Garde champêtre



**Vieira Nelly**  
Agent petite enfance et  
responsable Relais Assistantes  
Maternelles

## Services Techniques



**Cornillon David**  
Directeur services techniques



**Roudel Aurélie**  
Responsable technique eau/assainissement



**Cairo Laurent**  
Agent technique/polyvalent



**Flagel Frédéric**  
Agent technique/polyvalent



**Hebrard Mickael**  
Agent technique/polyvalent



**Lassalas Lionel**  
Agent technique/polyvalent



**Martino Patrick**  
Espaces verts/Polyvalence



**Texier Jacques**  
Agent technique/polyvalent



**Ropelewski Clément**  
Emploi d'avenir



**Sanna Frédéric**  
Agent technique/polyvalent



**Martinol Jean-Claude**  
Agent technique/polyvalent



**Geneste Vincent**  
En remplacement  
de Jean-Claude Martinol

## Services Administratifs



**Angedin Nicole**  
Accueil/Secrétariat



**Durand Elise**  
Urbanisme - Elections - Personnel



**Fustier Valérie**  
Secrétariat



**Mioche Lina**  
Accueil/Secrétariat



**Bérard Brigitte**  
En remplacement  
de Valérie Fustier



**Dalla Zanna Noémie**  
En remplacement  
de Lina Mioche

# Accueil



**Urban Julie**  
Directrice adjointe



**Faragh Otto Jennifero**  
Agent petite enfance



**Sallas Nathalie**  
Agent petite enfance

# Personnel de l'école



**Gouadjélia Yann**  
Directeur périscolaire/animateur



**Baudin Marie-Hélène**  
Directrice adjointe périscolaire



**Carrias Laurence**  
Agent scolaire\* (ATSEM)



**Dumont Stéphanie**  
Agent scolaire\* (ATSEM)



**Guignard Granger Emilie**  
Agent scolaire\* (ATSEM)



**Mally Zulmira**  
Agent scolaire\* (ATSEM)



**Muffat Amandine**  
Accueil/Secrétariat



**Mignard Cécile**  
Agent scolaire\* (ATSEM)



**Viallon Laurence**  
Agent scolaire\* (ATSEM)



**Auzance Catherine**  
Agent scolaire\*



**Valance Clara**  
Comptabilité



**Barthomeuf Laura**  
Agent scolaire\*



**Chatel Béatrice**  
Agent scolaire\*



**Crespin Sandrine**  
Agent scolaire\*



**Crouzeix Marine**  
Agent scolaire\*



**Delorme Maëlis**  
Agent scolaire\*



**Horn Maria**  
Agent scolaire (CAE)\*



**Ondet Nathalie**  
Agent scolaire\*



**Outurquin Gisèle**  
Agent scolaire\*

# RESTAURANT SCOLAIRE



**Coots Florence**  
Intendante restaurant scolaire



**Sallas René**  
Cuisinier restaurant scolaire



**Heurgue Anthony**  
Emploi d'avenir/commis de cuisine

\*Agent scolaire : ménage, garderie, animation et TAP

## ■ Social

### NOUVEAUX SERVICES POUR PERSONNES ÂGÉES ET EXTENSION DE L'EHPAD PUBLIC DE CEYRAT

L'EHPAD public de Ceyrat, en partenariat avec la commune de Saint-Genès-Champanelle, évolue et s'agrandit.



mémoire, gymnastique douce, chant, animation culinaire...

Le transport aller-retour depuis le domicile est habituellement organisé par l'établissement. L'accueil de jour de Ceyrat construit en partenariat avec la commune de Saint-Genès-Champanelle offrira dix places et fonctionnera tous les jours sauf le week-end.

#### Comment s'inscrire ?

**Les inscriptions sont prises au secrétariat de l'EHPAD de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi.** Il faut se munir au préalable d'une fiche de renseignements médicaux établie par le médecin traitant qui

l'accompagnera d'un courrier précisant les jours d'accueil souhaités. L'APA, Allocation Personnalisée à l'Autonomie, participe au financement du service d'accueil de jour et du transport. Le tarif résiduel à charge du résident est évalué à 39,04 € par jour.

**La date prévisionnelle d'ouverture de l'accueil de jour est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2015.** Un parking sera aménagé de l'autre côté de la rue Vercingétorix, face au bâtiment.

#### L'EHPAD s'agrandit et renforce la qualité des soins

Le chantier de l'extension se poursuit avec l'objectif d'une ouverture prévue pour juillet 2015.

Cette nouvelle aile, construite dans le talus, borde la cour intérieure. Elle s'intègre dans le paysage du quartier Saint-Martin grâce à une terrasse végétalisée et à l'utilisation de matériaux durables comme le bois. Le bâtiment se veut esthétique et les locaux conviviaux.

14 lits supplémentaires vont être créés et s'ajouter aux 49 déjà existants. Toutes les chambres sont individuelles, y compris dans le bâtiment initial où les chambres doubles seront transformées pour améliorer le confort des résidents. **Avec cet agrandissement, la capacité d'accueil de l'EHPAD sera portée à 63 chambres afin de satisfaire un plus grand nombre de demandes.**

**Il faut noter que 2 lits seront destinés à une formule particulière : l'hébergement temporaire.** En pratique un accueil limité au soir et à la nuit pourra ainsi être proposé aux pensionnaires de l'accueil de jour en cas de besoin. La durée maximale possible d'hébergement temporaire est de 90 jours par an.

**A partir de septembre 2015, un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) va être mis en place au sein de l'EHPAD.**

**PAD.** L'extension en rez-de-chaussée permet la création au 2<sup>ème</sup> étage de l'établissement d'un PASA dans des locaux réservés à cet effet et dotés d'une salle à manger, d'un office et d'une salle d'activités.

L'objectif est d'améliorer la prise en charge des résidents de l'EHPAD en l'adaptant à leurs capacités cognitives et psychiques : ainsi les personnes âgées atteintes de maladies de type Alzheimer bénéficieront d'un programme d'accompagnement spécifique. Les activités proposées dans l'unité du PASA pourront être individuelles ou collectives. Elles se dérouleront de 10h à 17h et seront encadrées par une équipe constituée d'un assistant de soins gérontologiques, d'un ergothérapeute, d'un psychomotricien, d'un psychologue et du personnel de l'EHPAD.

#### Le SSIAD, Service de Soins Infirmiers à Domicile

Hébergé dans les locaux de l'EHPAD au deuxième étage, le SSIAD de l'Artière est une structure intercommunale indépendante. Créée en partenariat avec Ceyrat et Beaumont. Contact : 04 73 61 46 87

Le SSIAD assure sur prescription médicale, des soins techniques infirmiers, des soins d'hygiène et de nursing ou du relationnel auprès des personnes de 60 ans et plus, malades ou dépendantes, et auprès des personnes de moins de 60 ans souffrant de pathologies chroniques ou en soins palliatifs. Il fonctionne par conventionnement avec les infirmières et infirmiers libéraux choisis par le patient et emploie des aides-soignantes. Le SSIAD dispose actuellement d'un agrément pour 36 places destinées aux personnes âgées et 2 places destinées aux personnes dépendantes de moins de 60 ans.

Le SSIAD a pour objectif de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation, d'accompagner les patients dans les différentes étapes de leur maladie, de préserver l'autonomie des personnes âgées dans leur cadre de vie, d'aider au maintien à domicile avec un environnement familial ou de voisinage, de retarder le plus possible l'entrée en EHPAD.

**EHPAD public de Ceyrat**  
28, rue Vercingétorix - 63122 CEYRAT  
04 73 61 54 54 - [mapad@ceyrat.fr](mailto:mapad@ceyrat.fr)

Au-delà de l'accueil permanent en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) ou du travail réalisé par le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) la prise en charge des personnes dépendantes sur notre territoire se développe, des solutions novatrices et complémentaires sont mises en place : un service d'accueil de jour de 10 places, un service d'accueil temporaire de 2 lits et un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés).

L'AJ (Accueil de Jour) se prépare à ouvrir dans quelques semaines.

Accolé à l'EHPAD le nouveau bâtiment destiné au service d'accueil de jour dispose d'un accès indépendant en rez-de-chaussée. Il révèle une conception architecturale innovante. Son toit terrasse végétalisé s'insère harmonieusement dans l'environnement extérieur. Un puits de lumière pyramidal diffuse l'éclairage naturel. L'organisation des locaux privilégie le bien-être des résidents : salle de restauration, espaces d'animation et de repos, jardinet.

#### Qu'est-ce qu'un AJ ?

**Il s'agit de prendre en charge en établissement d'accueil à la journée, une ou plusieurs fois par semaine, les personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile.**

L'objectif est de rompre l'isolement, d'offrir aux aidants et aux familles un moment de répit, de proposer un programme d'activités adapté à chaque personne et de préparer si besoin la transition pour une entrée future en maison de retraite.

L'accueil de jour est structuré autour d'une équipe pluridisciplinaire (infirmière, aide médico-psychologique, agent social). Il peut recevoir des personnes présentant des troubles psychiatriques modérés et stabilisés pour des activités occupationnelles et/ou des personnes relevant de pathologie de type Alzheimer pour des exercices de stimulation cognitive. Les activités proposées sont à la fois ludiques et culturelles et peuvent prendre des formes variées : ateliers



# ACTUALITÉS

## ■ Lancement d'un marché hebdomadaire chaque samedi à Ceyrat

La municipalité de Ceyrat s'apprête à lancer dès le 23 mai prochain un grand marché hebdomadaire.

Le marché s'installera chaque samedi matin place de la Résistance à Ceyrat et accueillera des producteurs de différents secteurs: alimentaire, floral, bio et artisanat d'art. Les commerçants Ceyratois auront également la possibilité d'installer leurs étalages pour présenter et proposer à la vente leurs produits. 30 stands seront disponibles dès le lancement.

En parallèle, la commune souhaite développer une stratégie de dynamisation, en associant au projet

le monde associatif et les acteurs locaux, afin de proposer des animations autour du marché et ainsi favoriser son attractivité.

Renseignements à la mairie de Ceyrat auprès de Josée Malagouan au 04 73 61 57 02 ou par mail à [jmalagouan@ceyrat.fr](mailto:jmalagouan@ceyrat.fr)



## BRIK À BRAK SOLIDAIRE

L'Aroéven de Clermont-Ferrand lance son premier Brik à Brak Solidaire en association avec la commune de Saint-Genès-Champanelle et au profit de La Jeunesse au Plein Air.



*Venez déposer vos vêtements, livres et jouets, l'important est qu'ils soient en bon état !*

Ils seront revendus lors du Brik à Brak Solidaire le 20 juin 2015 à La Grange à Saint-Genès-Champanelle. La collecte de ces ventes sera reversée directement à l'association Jeunesse au Plein Air ayant pour objectif de garantir le droit aux vacances à chaque enfant.

Les récoltes auront lieu à l'école auprès de Yann, à l'accueil de loisirs auprès de Pierre, à la mairie de Saint-Genès-Champanelle et enfin à l'Aroéven à partir du 16 mars et jusqu'au 1er juin 2015.

La Jeunesse au Plein Air et l'Aroéven partagent ensemble les mêmes valeurs, à savoir éducation, laïcité et droits aux vacances.



N'hésitez pas à nous contacter par mail à :  
[vide-grenier@aroeven-auvergne.fr](mailto:vide-grenier@aroeven-auvergne.fr)  
Aroéven Clermont-Ferrand 22 Rue Beau de Rochas 63110 Beaumont  
04 73 91 27 02 (Noémie)

## ■ Culture

### FESTIVAL DU FILM ENGAGÉ

Saint-Genès-Champagnelle accueillera l'édition 2015 du festival du film engagé vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 avril.

Animés par une même volonté d'éducation populaire, les membres des associations «Festival du Film Engagé» et «Paroles de Bibs» proposeront pendant 3 jours une vingtaine de projections de films documentaires suivis de débats, en présence des réalisateurs et des associations concernées par les divers sujets. Ces films sont en prise directe avec l'actualité pour mieux connaître et comprendre ces moments historiques que nous vivons.

Refusant de sombrer dans la morosité et le fatalisme, le festival se propose de faire avancer la réflexion pour mieux comprendre et résister.

Cf. <http://www.festival-du-film-engage.fr/>

#### Liste des films sélectionnés

- **15M** : « **Excellent. Exaltant. Important** » - 75' - Stéphane M. GRUESCO - 2014
- **Ambiance bois, le travail autrement** - 52' - Sophie BENSADOUM - 2014
- **Asie, le réveil du monde ouvrier** - 44' - Michael STANZKE - 2013
- **Cas d'école** - 52' - Gilles BALBASTRE - 2014
- **Encore elles** - 52' - Constance RYDER et Josianne SYMANZKI - 2013
- **Fratricide au Burkina** - 52' - Didier MAURO et Thue-Tien HÔ - 2008
- **Intox, enquête sur les lobbies de la pêche** - 49' - Laure DUCOS - 2014
- **La dette** - 70' - Nicolas UBELMAN et Sophie MITRANI - 2014
- **La fête est finie** - 74' - Nicolas BURLAUD - 2014
- **La part du solidaire : recréer du politique** -

52' - Gilles TRINQUET - 2014

- **La Titubanda** - 60' - Barbara VEY - 2014
- **Les messagers** - 70' - Laetitia TURA, Hélène CROUZILLAT - 2013
- **Lutter ici et maintenant** - 58' - Philippe ROIZES - 2013
- **Pôle emploi, ne quittez pas** - 78' - Nora PHILIPPE - 2014
- **Retour en terre Mapuche** - 82' - Christophe COELLO et Stéphane GOXE - 2013
- **Terre de schistes** - 44' - Grégory LASSALES - 2014
- **The Lab** - 60' - Yotam FELDMAN - 2013
- **L'urgence de ralentir** - 84' - Philippe BOREL - 2014
- **We don't like samba** - 41' - Viviana LIPUMA - 2014



### SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE « VILLE LAURÉATE SPORTIVE » 2014

Samedi 14 mars 2015, la commune de Saint-Genès-Champagnelle a été honorée du titre de « ville lauréate sportive 2014 ». Après l'accueil traditionnel des différentes personnalités présentes avec en particulier Henri Pennetier, président du Comité départemental des Médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif 63 et l'ensemble de son bureau, Roger Gardes passait la parole à Guy Dellavedova, en charge de ce dossier qui rappelait l'importance accordée par la municipalité à la vie associative et en particulier au sport. Il soulignait aussi la qualité des différentes installations sportives.

A l'issue de cette cérémonie, Roger Gardes, maire de Saint-Genès-Champagnelle, se voyait remettre le diplôme de « ville lauréate sportive 2014 » accompagné de sa médaille d'argent.

### HISTOIRES DE PHOTOS

Dans le cadre de son partenariat avec l'ORACLE (Office Régional d'Action Culturelle de Liaisons et d'Echanges) la mairie de Saint-Genès-Champagnelle a organisé une exposition photos « **Histoires de Photos** » du 27 mars au 21 avril 2015. Cette année le noir et blanc était à l'honneur.

Deux artistes ont présenté leur travail lors de cette exposition :

- **Michel Bricchi** explore le monde au gré de ses balades. Paysages, portraits, scènes vivantes, tous les sujets l'intéressent pourvu qu'ils lui provoquent une émotion. Fidèle à l'argentique, il travaille en noir et blanc, jouant avec les ombres et les lumières.

- **Ursula Diebold**, en se donnant comme thème l'arbre, a voulu emmener le public dans un monde de liberté, de silence à préserver, d'ouverture sur l'infini. Elle s'est inspirée du Sumi-E, peinture traditionnelle japonaise, qui essaie en quelques traits de représenter l'essentiel du sujet tout en évitant de remplir tout le blanc. Ces arbres méritent que notre regard s'arrête sur eux.



*Prochain rendez-vous avec l'oracle pour une autre exposition « Regards d'artistes sur l'Auvergne » en juin.*

# ACTUALITÉS

## ■ Mot du garde champêtre

### COMPTEURS D'EAU

Le relevé annuel des compteurs d'eau effectué par la garde champêtre a lieu de mars à juillet, l'ordre de passage par village est le suivant : Champeaux, Thèdes, le bourg de Saint-Genès, Theix, Laschamps, Chatrat, Beaune, Pardon, Naudailat, Fontfreyde, Berzet, Manson.



Les regards doivent obligatoirement être dégagés et les compteurs accessibles. Dans le cas contraire, les compteurs ne seront pas relevés et une estimation sera faite.

*Vivre ensemble :  
quelques règles de civisme*

### LES POUBELLES



Nous vous demandons de sortir les containers poubelles individuels les jours prévus pour la collecte et de les récupérer après le passage du camion-benne. En aucun cas, ils ne doivent rester en permanence sur le domaine public.

Cela vous évitera des désagréments comme

le vol, les dépôts indécents dans votre poubelle. Sachez que votre responsabilité sera engagée en cas d'accident. Respecter cette règle élémentaire, c'est contribuer à rendre la voie publique plus accessible et notre commune plus belle.

### LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

En application de l'arrêté préfectoral du 26 avril 1991 portant sur la réglementation des bruits de voisinage dans le département du Puy-de-Dôme et afin de préserver la tranquillité des habitants, nous vous demandons de n'utiliser les



### TAILLE DES HAIES

(code civil art-671- 672- 673)

Votre haie ou vos arbres dépassent sur la rue, vous devez les élaguer de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, des camions de ramassage des déchets ménagers, la circu-

### DIVAGATIONS ET DÉJECTIONS CANINES

Il est impératif de tenir ses animaux chez soi ou en laisse (surtout au niveau des estives). Tout chien errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.



Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou tout incident (déjections, poubelles renversées, nuisances sonores, morsures...). Nous faisons appel au civisme de chacun, pour que notre commune conserve son cadre de vie agréable et conviviale.

**Rappel :** Le Code Pénal R632-1 vous oblige à ramasser les déjections canines sur la voie publique sous peine de contravention de 2<sup>ème</sup> classe. Il est interdit de laisser les chiens souiller par leurs déjections soit la voie publique (y compris les trottoirs), soit les allées, pelouses, espaces verts et jardins publics, soit les emplacements aménagés pour les terrains de jeux. Pour le bien-être de tous, les propriétaires de chiens sont priés de se munir de sacs afin de laisser l'endroit propre après leur passage.

outils ou appareils susceptibles de causer une gêne notoire, particulièrement les tondeuses à gazon, que dans le respect des horaires fixés par cet arrêté, à savoir :

- les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures ;
- les samedis de 9 heures à 19 heures ;
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.



lation routière et la visibilité des panneaux de signalisation. En outre, les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens des réseaux électrique et téléphonique

### L'ÉCOBUAGE ET LES FEUX DE PLEIN AIR

Quelle que soit la saison, les feux de plein air peuvent être dangereux pendant les périodes de sécheresse (incendies) ou provoquer des pollutions et des nuisances pour le voisinage.

L'écobuage et les feux de plein air sont réglementés par l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012. Celui-ci précise :

- **Les interdictions permanentes :**
  - Les lanternes célestes (lanternes chinoises ou thaïlandaises)
  - Les déchets végétaux ménagers ou assimilés : herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, résidus de tailles ou élagage, ... Ces déchets végétaux ménagers doivent être valorisés par compostage, broyage, déposés en déchetterie ou collectés dans le cadre de l'enlèvement des ordures ménagères
  - Tout type de déchets autres que végétaux, (plastique, caoutchouc, ..).
- **Les types de feux autorisés sous conditions et avec une période d'interdiction (1<sup>er</sup> juillet - 30 septembre)**
  - Déchets végétaux agricoles ou assimilés, difficilement biodégradables, broyables ou évacuables
  - L'écobuage soumis à déclaration préalable en mairie
  - L'incinération ou le brûlage dans le cadre de la gestion forestière.

Ce type de feu doit être effectué à une distance de plus de :

- 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements,
- 25 mètres des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou de gaz inflammables,
- 10 mètres des lignes électriques ou téléphoniques aériennes.

**Tout feu de végétaux est interdit du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre**



## ■ Budget de Clermont Communauté

C'est lors de sa séance du 3 avril que le Conseil communautaire a adopté son budget primitif principal ainsi que les nombreux budgets annexes. Construit à partir d'une stabilité du taux de fiscalité et des perspectives retenues lors du débat d'orientations budgétaires du 27 février il prend en compte une croissance faible ainsi qu'un contexte national et européen difficile. C'est pourquoi il s'agit surtout d'un budget prudent, de transition, en attente de la structuration d'une programmation pluriannuelle et de la mise en perspective de la communauté urbaine. Le budget principal s'équilibre à 202.823.522 €, sachant qu'en fonctionnement sont inscrits

167.456.955 € en recettes et 139.937.250 € en dépenses, et en investissement 35.366.567 € en recettes et 62.886.271 € en dépenses. Les principales dépenses d'investissement seront affectées au secteur économique (5.569.555 €), à la voirie (4.335.016 €), aux équipements sportifs (5.169.517 €), dont une étude de programmation de 105.760 € pour le Centre de loisirs verts du château de Saint-Genès), aux équipements culturels (1.611.330 €), aux équipements communautaires de proximité (3.476.405 €), au développement durable (772.275 €).

Le budget annexe des déchets ménagers s'élève à 49.327.616 € (dont 45.327.260 € en fonctionnement et 3.631.356 € en investissement). Celui des équipements à vocation économique à 3.555.722 € (dont 1.361.260 € en fonctionnement et 2.194.462 € en investissement) ; le crématorium à 944.960 € (dont 413.505 € en fonctionnement et 531.455 € en investissement) ; le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) à 1.381.587 € (dont 1.321.760 € en fonctionnement et 59.827 € en investissement) ; les transports à 18.020.066 € (dont 16.659.130 € en fonctionnement et 1.360.936 € en investissement).

## ■ Communauté Urbaine

**Le paysage institutionnel de notre pays bouge beaucoup en ce moment et c'est dans ce cadre général mouvant que se pose la question de la transformation de Clermont Communauté en communauté urbaine. L'étude de cette transformation a été adoptée par le Conseil communautaire du 27 février et l'année 2015 va être mise à profit pour analyser tous les aspects de cette métamorphose essentielle en y associant au mieux l'ensemble des élus des communes membres mais aussi les forces économiques et la population. Une fois terminées cette analyse approfondie et cette large concertation le Conseil communautaire devra prendre sa décision en 2016.**

Actuellement le président de Clermont Communauté et les vice-présidents, accompagnés des services, se déplacent devant les Conseils municipaux de chacune des 21 communes afin de présenter les enjeux et les modalités de cette évolution majeure. Un comité de pilotage a été mis en place et un assistant à maîtrise d'ouvrage va être recruté pour accompagner les élus par des expertises juridiques, financière et organisationnelles.

C'est la loi MAPAM (Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014 qui a souhaité clarifier les compétences des collectivités territoriales et a ouvert cette possibilité aux agglomérations comptant plus de 250.000 habitants. Mais pour pouvoir se transformer en communauté urbaine, niveau d'intégration plus fort que la communauté d'agglomération actuelle, il faut au préalable se doter de 7 blocs de compétences dont les modalités restent à préciser.

### Ces compétences sont les suivantes :

**1) Développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire.** Cette compétence est déjà exercée en partie mais elle concernerait toutes les zones industrielles, commerciales et artisanales, pas seulement celles d'une superficie supérieure à 5 hectares comme actuellement. La promotion du tourisme et la création d'un office de tourisme intercommunal, sur lesquelles nous travaillons déjà, seront obligatoires.

**2) Aménagement de l'espace communautaire.**

La mise en place du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est déjà effective, la constitution de réserves foncières va être étudiée, mais c'est surtout la mise en place d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui doit être regardée de près. En ce qui concerne la mobilité, l'existence du SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) est une réalité mais il faudra définir les modalités du transfert de la compétence voirie.

**3) Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire.**

Le PLH (Programme Local de l'Habitat) existe déjà mais nous devons apprécier globalement les dispositifs mis en place et faire le point sur les actions portées par les communes. Les opérations d'amélioration de l'habitat sont déjà en cours.

**4) Politique de la ville.** L'élaboration du diagnostic du territoire et la définition des orientations du contrat ainsi que l'insertion économique et sociale ou les dispositifs de prévention de la délinquance existent déjà.

**5) Gestion des services d'intérêt collectif.** Il faudra transférer complètement la compétence eau et assainissement, sachant que des modes d'organisation différents existent actuellement sur le territoire et que nous devons tendre vers une harmonisation progressive des prix de l'eau et de l'assainissement. Se posera aussi la question des cimetières, des réseaux de chaleur, de la distribution publique du gaz et de l'électricité ou encore des infrastructures pour véhicules électriques.



**6) Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie.**

La collecte et le traitement des déchets fonctionnent déjà, ainsi que la lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores, ou encore les actions de maîtrise de la demande d'énergie et la gestion des milieux aquatiques et la préservation des inondations.

**7) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.** C'est déjà une compétence exercée par Clermont Communauté.

Comme vous le voyez de nombreuses compétences existent déjà à Clermont Communauté et les discussions porteront essentiellement sur les nouveaux secteurs : tourisme, urbanisme, voirie, eau et assainissement.

## ■ SMTc tarification solidaire



DES TRANSPORTS ENCORE PLUS  
**SOLIDAIRES**

De nouveaux tarifs applicables sur le réseau des transports en commun clermontois vont entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015, avec une modification fondamentale : la mise en place de la « **tarification solidaire** ».

### LES PRINCIPAUX TARIFS

au 1<sup>er</sup> juillet 2015

- Le ticket unitaire ..... 1,50 €
- Le carnet de 10 tickets ..... 12,60 €
- L'abonnement mensuel tout public ..... 45,50 €
- L'abonnement mensuel solidaire -92 % ..... 3,60 €
- L'abonnement mensuel solidaire -80 % ..... 9,10 €
- L'abonnement mensuel solidaire -50 % ..... 22,70 €
- L'abonnement mensuel -26 ans ..... 25,00 €
- Le ticket 24h tribu (4 à 10 pers.) ..... 11,50 €
- Le ticket 24h groupe (11 à 35 pers.) ..... 27,00 €

#### > Pourquoi instaurer une tarification solidaire ?

- Pour permettre à l'ensemble des habitants, quelles que soient leurs ressources, de se déplacer librement.
- Pour prendre en compte l'ensemble des membres de la famille (foyer fiscal).

#### > De nouveaux tarifs basés sur les revenus

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la tarification actuelle basée sur le statut des personnes (demandeurs d'emploi, seniors, ...) va être abandonnée. Elle sera remplacée par une tarification plus simple prenant en compte le niveau de ressources des usagers.

#### > Comment les réductions seront-elles calculées ?

Les réductions se feront sur l'abonnement mensuel tout public de transport en commun et seront calculées en fonction du quotient familial ou de l'échelon de bourse pour les étudiants. Trois niveaux de réduction sont fixés : moins 50%, moins 80% et moins 92%.

#### > Quel sera le prix de l'abonnement mensuel solidaire ?

Quotient familial (Q.F.)	Niveau de réduction	Tarif 2015 de l'abonnement mensuel
0 à 390 €	- 92 %	3,60 €
391 à 550 €	- 80 %	9,10 €
551 à 630 €	- 50 %	22,70 €

Le Q.F. apparaît sur les attestations de paiement de la C.A.F.  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

## ■ Médiathèque Chamfort

### LES RESSOURCES DE LA MÉDIATHÈQUE

Clermont Communauté a choisi d'équiper l'ensemble de ses bibliothèques d'un copieur à destination du public.

Inscrit ou non, chacun peut se rendre à la médiathèque Chamfort aux heures d'ouverture pour photocopier des documents au tarif de 0,10 €.

Le numérique a également pris sa place dans toutes les médiathèques, et les foyers : depuis son domicile, chacun peut accéder au site des bibliothèques de l'agglomération.

Le site propose l'accès aux informations générales (horaires, inscriptions...), l'agenda des animations gratuites et accessibles à tous, la catalogue de l'ensemble des documents du réseau.

Pour les personnes inscrites dans l'une des bibliothèques du réseau, il est possible de se connecter à son compte, prolonger la durée de prêt des documents, effectuer une réservation... et surtout, accéder aux ressources en ligne proposées par Clermont Communauté : presse, logiciel d'apprentissage de langues étrangères, musique en illimité et cinéma (3 films ou documentaires par semaine).

La médiathèque Chamfort propose des initiations à l'utilisation de ces outils.

### Renseignements sur place ou par téléphone.



### LECTURES À VOIX HAUTE

La compagnie «Lectures à la Carte» a de nouveau conquis le public par sa mise en scène du roman de Julie Otsuka «Certaines n'avaient jamais vu la mer». Une belle soirée pour les courageux qui ont osé affronter la météo hivernale de ce début février.



## ■ Médiathèque Chamfort (suite) BAMBIN BOUQUINE CONTINUE



Initié par la bibliothèque départementale, le projet de lecture aux tout-petits se poursuit. Les assistantes maternelles sont accueillies une fois par mois à la médiathèque pour des lectures d'albums spécialement sélectionnés pour les 0 - 3 ans.

Une cinquantaine d'albums spécialement adaptés viennent d'être acquis et compléteront la dotation du Conseil général.

Les parents au foyer sont également les bienvenus pour participer aux séances.

# PARC DES VOLCANS

## ■ Budget du Parc des Volcans

Lors du Comité syndical du 26 février le Parc des Volcans a adopté à l'unanimité le compte administratif 2014 et le budget primitif 2015, qu'il s'agisse du budget principal ou des budgets annexes.

### Compte administratif 2014

Pour le budget général, en fonctionnement il s'élève à 2.843.131 € en dépenses et à 3.011.303 € en recettes; et en investissement à 550.672 € en dépenses et à 285.954 € en recettes. Le résultat global de fonctionnement s'élève à 175.033 €, affecté pour 112.165 € à la section d'investissement et pour 62.867 € en report à nouveau.

#### Pour les budgets annexes :

- Réserve de Chaudefour : en fonctionnement 136.952 € en dépenses et 125.672 € en recettes ; en investissement 538 € de dépenses et 4.774 € de recettes.
- Réserves de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette : en fonctionnement 70.126 € en dépenses et 74.400 € en recettes, en investissement 4.055 € en dépenses et 339 € en recettes.
- Réserve de Chastreix - Sancy : en fonctionnement 167.518 € en dépenses et 183.436 € en

recettes ; en investissement 26.806 € en dépenses et 16.624 € en recettes.

- Boutique du Parc : en fonctionnement 68.084 € en dépenses et 66.414 € en recettes, sachant qu'il n'y a pas d'investissement.

### Budget primitif 2015

Il reprend les orientations budgétaires définies lors du débat du 9 décembre dernier et intègre les résultats du compte administratif 2014. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 3.458.632 € et permettent d'équilibrer les dépenses même si les contributions statutaires baissent de 3% par rapport à l'exercice précédent. Pour les communes territoriales la participation s'élève à 1,40 € par habitant, le Conseil régional abonde le budget à hauteur de 1.515.100 €, les deux départements du Cantal et du Puy-de-Dôme apportent 441.500 €, l'État 374.935 € et

l'Europe 335.200 €. L'investissement s'équilibre à 829.632 €.

En ce qui concerne les budgets annexes on obtient les équilibres suivants :

- Réserve naturelle de Chastreix - Sancy : 296.050 €
- Réserve naturelle de la Vallée de Chaudefour : 172.200 €
- Réserves naturelles de La Godivelle et du Rocher de la Jacquette : 114.700 €.
- Boutique du Parc : 110.200 €

En outre, vu l'évolution du dossier de candidature de la Chaîne des Puys - Faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO il a paru souhaitable de créer un nouveau budget annexe afin de présenter séparément ce qui relève de ce domaine précis et d'y inscrire 421.100 €.

## ■ Les présidents de Parcs à l'Élysée



François Hollande, président de la République, a souhaité recevoir dans les salons de l'Élysée les présidents des 51 Parcs Naturels Régionaux de France. C'est le 17 février dernier que cette rencontre, qui se tenait pour la première fois depuis la création des Parcs en 1967, a permis une reconnaissance officielle et solennelle du rôle majeur joué par les équipes des Parcs sur le terrain. Dans son discours d'ac-

cueil le président de la République a tenu à souligner l'action essentielle des Parcs Naturels Régionaux au quotidien, valorisant cette « relation économique, sociale, et culturelle avec les Français, dans des sites exceptionnels et avec des paysages remarquables ». Il a aussi rappelé leur rôle dans la transition écologique et énergétique, les invitant par ailleurs à prendre toute leur place dans la préparation de la conférence sur le climat qui se tiendra à Paris en décembre afin qu'ils soient « une vitrine pour la France ».



Roger Gardes, président du Parc des Volcans, a représenté son territoire à cette rencontre exceptionnelle.

## ■ Stages vannerie à Fontfreyde

Depuis le 10 janvier, une dizaine « d'apprentis » vanniers se retrouvaient à la salle Antoine Mioche de Fontfreyde afin d'apprendre l'art de la vannerie.

Organisé par le Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne depuis plusieurs années déjà, ce rendez-vous placé sous le signe du partage et de la convivialité est l'occasion d'une découverte d'une activité manuelle qui tend à disparaître mais également du matériau qu'est l'osier.

Cette action s'inscrit dans les objectifs de la charte 2013 - 2025 du Parc: encourager les dynamiques culturelles faisant vivre et préservant les richesses patrimoniales matérielles et immatérielles du territoire.

Samedi 7 février a marqué la fin de la session d'apprentissage.

Le stage était encadré par Daniel Monnet, vannier dans les Combrailles. Il se déroule deux fois par an.

Le prochain stage aura lieu à l'automne et concernera la vannerie en noisetier.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Marie-Clarence Rogier, chargée d'accueil et d'animation à la Maison du Parc au 04 73 65 64 26 ou [mcrogier@parcdesvolcans.fr](mailto:mcrogier@parcdesvolcans.fr)



# LA VIE ASSOCIATIVE S'EXPRIME...

## ■ Office champannelois



Assemblée générale avec les responsables d'associations et la municipalité

## ■ Office de tourisme

### LA 13<sup>E</sup> BOURSE À LA CARTE POSTALE DE L'OFFICE DE TOURISME CEYRAT - SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE



## CEYRAT

### GRANDE BROCANTE

#### Vendredi 1er mai 2015

Avenue Wilson

Toute la journée

Organisée par l'Office de Tourisme en partenariat avec les communes de Ceyrat et de Saint-Genès-Champanelle



Pièces ou billets, timbres ou cartes postales anciennes ont attiré un public nombreux, dimanche 1<sup>er</sup> mars à la Maison des associations. Visiteurs de passages et passionnés ont trouvé de quoi fouiller classeurs et boîtes pour trouver l'objet rare qui manquait à leur collection ou qui comblait leur quête de souvenirs.

Une exposition prêtée par l'Association des Paralysés de France a retracé l'évolution du train du puy de Dôme à travers une collection de cartes postales anciennes. Une série de timbres a déployé les années de règne du Roi Soleil. Un diaporama avec projection de cartes postales et de photographies anciennes sur grand écran, préparé par les bénévoles de l'Office de tourisme, a survolé le passé des deux communes concernées.

L'Office de tourisme, commissions culture et municipalités des deux communes, l'Office champannelois, l'Association philatélique et numismatique d'Auvergne et l'association Cartophile de Clermont ont mis en commun leurs savoir-faire pour donner à cette manifestation une ambiance conviviale et attrayante. C'était une première à Saint-Genès-Champanelle doublée d'une réussite.

## ■ Regard sur Beaune-le-Chaud

Le quatrième livre relatant l'histoire des villages de la commune s'intitulera « Regard sur Beaune-le-Chaud ». De nombreuses personnes apportent leur savoir-faire, leurs souvenirs et témoignages pour contribuer à la réalisation de cet ouvrage. Faits divers, événements, traditions et modernités jalonnent les 72 pages illustrées de photographies (dont certaines de la collection d'Eva Drieux lauréate du concours photo, à Saint-Genès en octobre dernier), cartes postales, documents et aquarelles (de François Lamy).



Le Comité des fêtes du village et l'Office champannelois organisent un après-midi de découverte de la première ébauche du livre, dimanche

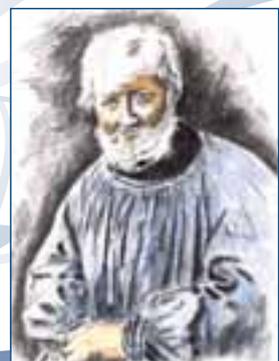
31 mai, à l'école de Beaune-le-Chaud. Les personnes souhaitant encore apporter leur contribution sous forme de photographies ou documents seront les bienvenues. Ouvert à tous.



Les nostalgiques de l'école d'autrefois pourront tracer quelques phrases de morale à la

plume ou résoudre un problème de fin d'étude, s'extasier devant des photographies et des objets anciens, ou même parcourir le village pour découvrir quelques lieux aux anecdotes oubliées.

Ce même jour, les souscriptions seront demandées (chèque à l'ordre de l'Office champannelois) afin de pouvoir imprimer le livre et le voir éditer dans les jours qui suivent.



# LA VIE ASSOCIATIVE S'EXPRIME...

## ■ Bas'Art

Les artistes de Bas'Art se sont retrouvés pour aller visiter la Biennale du Design de Saint-Etienne.

Il a bien fallu la journée pour parcourir les diverses expositions par thématique. Sources d'étonnement, de questionnement, de découverte et d'émerveillement, nous sommes revenus pleins de nouvelles idées et d'inspiration. Ce voyage était ouvert aux conjoints et amis artistes intéressés. Devant le succès de cette visite, nous nous proposons d'en organiser d'autres ouvertes aux artistes de la commune. Nous vous tiendrons informés. En attendant, les soirées du mercredi sont toujours aussi artistiques sous la houlette de Jean Marc Borot ou Geoffrey Veyrines, pour encore quelques semaines de 20 h 30 à 22 h 30. Vous êtes bienvenus !



## ■ Les Paniers champannelois



Le 13 mars 2015, l'association « Les Paniers Champannelois » tenait sa troisième assemblée générale.

Les Paniers Champannelois est une association pour le maintien de l'agriculture paysanne en partenariat entre des producteurs et les habitants désirant consommer autrement et soutenir une agriculture de proximité, équitable et saine, dans un esprit de coopération. Depuis le 4 novembre 2011, date de sa création, l'association a favorisé les échanges entre ses producteurs et ses adhérents et s'efforce toujours de renforcer le lien social. L'année qui se termine compte 165 foyers adhérents, dont 23 producteurs.

Des visites chez les producteurs et diverses animations sont prévues pour l'année à venir. L'assemblée générale s'est terminée par la distribution des paniers et une dégustation de produits offerts par l'association et les producteurs.

L'association tient à cet esprit de solidarité et de convivialité et rappelle qu'elle n'est pas un « marché ».

N'hésitez pas à rencontrer bénévoles et producteurs, les vendredis de 18h30 à 20 heures à l'ancienne école de Fontfreyde et devenir nouvel adhérent !

## ■ Le drapeau tibétain flotte sur le fronton de la mairie

Comme chaque année depuis 2002 le drapeau du Tibet a été hissé samedi 14 mars 2015, au fronton de la mairie de Saint-Genès-Champanelle.

Présidée par Roger Gardes, maire et de Jacques Tauveron, président de l'association Auvergne Mainpat Tibet, cette cérémonie s'est déroulée en présence de nombreuses autres personnalités, élus de la commune, adjoints et conseillers, membres de l'association.

Roger Gardes tenait à souligner la solidarité de la commune de Saint-Genès-Champanelle vis-à-vis du peuple tibétain, épris de liberté et de paix et rappelant à cette occasion le parrainage avec Dromo.

Au cours de cette manifestation, il se voyait remettre par Jamyang, la Kata, symbole de bienvenue et de remerciements.



# LA VIE ASSOCIATIVE S'EXPRIME...



## ■ Comité de jumelage

### 30<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE - KALLMÜNZ

Du 27 au 30 août :  
accueil des amis de Kallmünz et d'une délégation des amis de Monterosso al Mare  
pour célébrer cet événement.

Un week-end à réserver

#### Au programme :

- **Judi 27** : arrivée de nos amis, accueil animé à la Maison des associations. En soirée : projection de film et débat sur la guerre de 1914-1918
- **Vendredi 28** : conférence sur l'Europe. Soirée festive au château de Chazeron
- **Samedi 29** : cérémonie officielle organisée par la municipalité. Soirée dégustation « bœuf »
- **Dimanche 30** : départ des amis bavarois et italiens

Parallèlement un groupe de jeunes Bavaois (13 à 22 ans) sera présent depuis lundi 24 août. Celui-ci, leurs hôtes et amis, le Conseil municipal d'enfants et un groupe d'écoliers champanellois participeront aux festivités de ce trentième anniversaire de jumelage avec Kallmünz.

## ■ Initiation au défibrillateur pour les anciens sapeurs pompiers

Une vingtaine d'anciens sapeurs-pompiers d'Aydat, Saint-Amant-Tallende et Saint-Genès, se sont retrouvés au centre de secours de Saint-Genès-Champanelle, au mois de janvier, pour se former à l'utilisation du défibrillateur automatisé externe (formation DAE). Une séquence d'apprentissage de trois heures a été encadrée par deux formateurs, Aline Revellat et Emmanuel Pellissier, de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Puy-de-Dôme (UDSP 63).

Cette rencontre a permis aux participants de montrer que même sous la dénomination d'anciens il est primordial de s'ouvrir au modernisme et aux équipements nouveaux mis à la disposition des sapeurs-pompiers et de la population.



# LA VIE ASSOCIATIVE S'EXPRIME...

## ■ Manifestations diverses



# A VOTRE SERVICE

## ■ Ouverture de la mairie

Tél. : 04 73 87 35 10 – Fax : 04 73 87 38 60

Adresse internet : [www.saint-genes-champanelle.fr](http://www.saint-genes-champanelle.fr)

Courriel : [mairie@saint-genes-champanelle.fr](mailto:mairie@saint-genes-champanelle.fr)

Lundi : 14h à 18h

Mardi : 9h à 12h et 14h à 18h

Jeudi : 9h à 12h et 14h à 18h

Vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h

Samedi : 9h à 12h

**En dehors des heures d'ouverture  
et UNIQUEMENT en cas d'URGENCE 06 75 47 23 02**

## ■ Le maire reçoit

Les **mardis** et **jeudis après-midi** et le **samedi matin** sur rendez-vous, lesquels sont pris auprès du secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

## ■ Permanence des élus

### ADJOINTS :

Reçoivent sur rendez-vous sauf indication contraire.

**Agnès Désènard, 1<sup>ère</sup> adjointe**, *Affaires sociales et scolaires.*  
[socialscolaire@saint-genes-champanelle.fr](mailto:socialscolaire@saint-genes-champanelle.fr)

**Christophe Vial, 2<sup>ème</sup> adjoint**, mardi de 17 heures à 18 heures et sur rendez-vous, *Travaux, voirie, accessibilité, voirie sylvopastorale, réseaux, agriculture*  
[travaux@saint-genes-champanelle.fr](mailto:travaux@saint-genes-champanelle.fr)

**Nadine Imbaud, 3<sup>ème</sup> adjointe**, samedi matin sur rendez-vous  
*Environnement, développement durable, Agenda 21*  
[environnement@saint-genes-champanelle.fr](mailto:environnement@saint-genes-champanelle.fr)

**Yves Chauvet, 4<sup>ème</sup> adjoint**, sur rendez-vous  
*Budget, finances, ressources humaines, développement économique et touristique, forêts.*  
[finances@saint-genes-champanelle.fr](mailto:finances@saint-genes-champanelle.fr)

**Pascale Vieira, 5<sup>ème</sup> adjointe**, samedi matin sur rendez-vous  
*Vie associative, culture, jeunesse.*  
[associations@saint-genes-champanelle.fr](mailto:associations@saint-genes-champanelle.fr)

**Eric Hayma, 6<sup>ème</sup> adjoint**, mardi après midi (14h30 - 18 heures) - samedi matin (9 heures - 11h30) sur rendez-vous  
*Urbanisme, aménagement du territoire.*  
[urbanisme@saint-genes-champanelle.fr](mailto:urbanisme@saint-genes-champanelle.fr)

### CONSEILLERS DÉLÉGUÉS :

Reçoivent sur rendez-vous

**Alain Boudet, 1<sup>er</sup> conseiller délégué**,  
*Information et communication*  
[communication@saint-genes-champanelle.fr](mailto:communication@saint-genes-champanelle.fr)

**François Merlin, 2<sup>ème</sup> conseiller délégué**,  
*Bâtiments communaux, hygiène et sécurité, sapeurs pompiers*  
[mairie@saint-genes-champanelle.fr](mailto:mairie@saint-genes-champanelle.fr)

## ■ Services sociaux

**CCAS** Contact : Sandrine Force ..... 04 73 87 40 53

### ASSISTANTES SOCIALES :

#### Permanences des assistantes sociales :

**En mairie** les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundis de 14h à 16h.

#### A la circonscription de l'agglomération clermontoise (antenne de Beaumont)

30 chemin du Mas 63110 Beaumont ..... 04 73 15 06 72

**Dans les 2 cas, prendre rendez-vous auprès**

**de la secrétaire médico-sociale : Céline Trintignac** ..... 04 73 15 06 72

### MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

143 bis Boulevard Lafayette – Clermont-Ferrand ..... 04 73 42 17 57

**ADMR** : Aide à domicile en milieu rural ..... 04 73 87 30 72

Courriel : [admrstgenes@wanadoo.fr](mailto:admrstgenes@wanadoo.fr)

**EHPAD** (Ceyrat) ..... 04 73 61 54 54

**SSIAD** de l'Artière ..... 04 73 61 46 87

**POINT INFO SENIORS** ..... 04 73 87 40 53

## ■ Services divers

### GENDARMERIE (ROMAGNAT)

Adjudant chef : Philippe ROUX ..... 04 73 62 60 64

Courriel : [bta.romagnat@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.romagnat@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

### ÉCOLES :

**Maternelle** ..... 04 73 87 36 96

**Élémentaire** ..... 04 73 87 31 57

**IME** ..... 04 73 87 35 17

### ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES

(Garderie, pause méridienne, TAP)

Directeur Coordinateur : Yann Gouadjéla ..... 06 33 33 80 45

Courriel : [periscolaire@saint-genes-champanelle.fr](mailto:periscolaire@saint-genes-champanelle.fr)

**MULTI ACCUEIL** ..... 04 73 87 00 95

**GARDERIE PÉRISCOLAIRE** ..... 06 33 33 80 45

**RESTAURANT D'ENFANTS** ..... 04 73 87 37 70

Courriel : [cantinescolaire.sgc@orange.fr](mailto:cantinescolaire.sgc@orange.fr)

**LA POSTE DE SAINT-GENÈS** ..... 04 73 87 35 00

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 13h30 à 18h.

Mardi : de 14h30 à 18h. Samedi : de 8h30 à 12h

Lévé du courrier 15h30 en semaine, 12h le samedi

### OFFICE CHAMPANELLOIS

[www.officechampanellois.fr](http://www.officechampanellois.fr) – Courriel : [contact@officechampanellois.fr](mailto:contact@officechampanellois.fr)

### OFFICE DE TOURISME CEYRAT/ST-GENÈS-CHAMPANELLE

04 73 61 53 23

[www.officetourisme63122.fr](http://www.officetourisme63122.fr) – Courriel : [contact@officetourisme63122.fr](mailto:contact@officetourisme63122.fr)

### SICAS

(Ecole intercommunale de musique) ..... 04 73 61 33 39

Courriel : [edm.sicas@orange.fr](mailto:edm.sicas@orange.fr)

# A VOTRE SERVICE

## ■ Services communautaires

**MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE** ..... 04 63 66 95 38

Courriel : [bibliotheque.saintgeneschampanelle@agglo-clermont.fr](mailto:bibliotheque.saintgeneschampanelle@agglo-clermont.fr)

Michèle Meillerand – Elouan Imbeaud-Lesage

**Horaires d'ouverture :**

– mardi de 14h à 18h – mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

– vendredi de 14h à 18h – samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

**DÉCHETTERIE (THEIX)** ..... 04 73 87 31 47

Ouverture du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

**COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS** ..... 04 73 74 31 00

[www.clermontcommunaute.net](http://www.clermontcommunaute.net)

**MOOVICITÉ** ..... 0810 63 00 63

Le Transport à la demande est un dispositif souple et pratique qui s'adapte à votre demande, vous transporte dans des véhicules adaptés, est accessible avec un titre de transport T2C, et nécessite au préalable de s'inscrire et d'établir auprès de Moovicité une carte d'adhérent au service.

Vous pouvez rejoindre les arrêts **CHU G. Montpied**, place Henri-Dunant ou **Royat**, place Allard.

Le service fonctionne d'arrêt à arrêt toute l'année, sur réservation téléphonique :

• **du lundi au samedi** (sauf jours fériés) : **de 7h** (1<sup>re</sup> prise en charge) à **9h30** (dernière dépose) et **de 16h30** (1<sup>re</sup> prise en charge) à **19h30** (dernière dépose).

• **le mercredi et le samedi** : un aller-retour possible, prise en charge au plus tôt à **12h30**, dépose au plus tard à **14h30**.

Pour réserver :

• Composer le N° Azur : 08 10 630 063 (prix d'un appel local).

• Au plus tard la veille pour le lendemain ou le matin avant 12h pour un trajet entre 16h30 et 19h30 (sauf mercredi et samedi, réservation la veille).

• De 7h à 18h30 sans interruption du lundi au samedi (sauf jours fériés).

## ■ En cas d'urgence

**CENTRE ANTIPOISON :** ..... 04 72 11 69 11

**POMPIERS :** 18

**SAMU :** 15

**POLICE - GENDARMERIE :** 17

**GARDE CHAMPÊTRE :** [gardechampetre.sgc@orange.fr](mailto:gardechampetre.sgc@orange.fr)

## MAISON DE SANTÉ DES VOLCANS

Suite à l'arrêt de l'ARS (Agence Régionale de Santé) du 3 février 2012 appliqué depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012, Saint-Genès-Champanelle rentre dans le secteur de garde de Clermont-Ferrand pour la nuit profonde (0 heures à 8 heures) et hors nuit profonde (week-end et jours fériés). La population doit en cas d'urgence joindre la régulation 63 par le 15. Impasse du Rejalet – Theix

**Cabinet médical :** Dr Jean-Bernard DUBOIS ..... 04 73 87 37 64

Dr Nadine BERAUD ..... 04 73 87 39 63

Dr Emmanuelle QUIBANT ..... 04 73 87 39 63

**Cabinet dentaire** ..... 04 73 87 37 60

Dr Pascale BORDERON

**Cabinet infirmier** ..... 04 73 87 01 37

Nathalie MALBOS – Grégory PASSET

**Cabinet de kinésithérapie** ..... 04 73 88 51 87

Pierre PALHEIRE (Kiné ostéopathe) – Sébastien ROY (Kiné microkiné)

Morgane THONET (Kiné) – Grégoire MARTIN (Kiné)

**Cabinet de pédicurie podologie :** Karine CAUVIN ..... 04 73 88 53 12

**Diététicien et nutritionniste :** Thibaut LAYAT ..... 06 60 95 62 70

## PHARMACIEN :

Françoise LOINTIER (Theix) ..... 04 73 87 36 68